



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

6^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 25 NOVEMBRE 2021
À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Ambigapathy Rajesh

Secrétariat : Mme Eberhard Helene

Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021	Page	2
3.	Nomination d'un-e membre de la Commission financière et de gestion en remplacement de Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS), démissionnaire	Page	2
4.	Nomination d'un-e membre de la Commission des naturalisations et agrégations en remplacement de M. Sven Romanens (PLR), démissionnaire	Page	2
4bis	Nomination d'un-e membre de la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Lorenzo Zago (ENT), démissionnaire	Page	3
5.	Règlement relatif à la perception de diverses taxes et émoluments communaux ; rapport à l'appui	Pages	3 – 6
6.	Révision du règlement de police ; rapport à l'appui	Pages	6 – 13
7.	Demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 170'000.00 pour la rénovation de l'Hôtel communal ; rapport à l'appui	Pages	13 – 16
8.	Demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 1'416'000.00 pour la construction des collèges de Vigner (assainissement du collège existant et construction de trois nouveaux collèges) ; rapport à l'appui	Pages	16 – 25
9.	Demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 pour le remplacement de la roue du Moulin ; rapport à l'appui	Pages	25 – 27
10.	Programme de législature	Page	27
11.	Communications du Conseil communal	Pages	27 – 31
12.	Motions et propositions	Page	31
13.	Interpellations et questions	Pages	31 – 41

Date	Statut	Commentaires
10.12.2021	Version provisoire pour approbation	

Le Président

Il est 19h00, je vous prie de prendre place. Je souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Je vous annonce des modifications à l'ordre du jour, il y aura un point 4bis suite à la démission de M. Lorenzo Zago (ENT) de la Commission d'urbanisme.

Nous procéderons selon l'ordre du jour sachant que nous avons reçu des amendements pour le règlement de police et le règlement relatif aux diverses perceptions.

1. Appel

Le **Président** donne la parole à Mme Eberhard Helene, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 31

Excusés : MM. Bertoni Georges, Kaufmann Florian, Nrecaj Ramadan
Mmes de Rooij Kaufmann Marjolein, Ianni Elise

En retard : Mme Maradan Corinne (arrivée 19h28)

Suppléants : Mme Sliwowska Maria

Le quorum est atteint et la majorité absolue est de 15 voix. Le Conseil général siège valablement.

2. Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à la majorité absolue.

3. Nomination d'un-e membre de la Commission financière et de gestion en remplacement de Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS), démissionnaire

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Oui, moi-même.

Le Président en prend bonne note.

4. Nomination d'un-e membre de la Commission des naturalisations et agrégations en remplacement de M. Sven Romanens (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Yann Chalon.

Le Président en prend bonne note.

4bis Nomination d'un-e membre de la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Lorenzo Zago (ENT), démissionnaire

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Olivier Thomann. (non-législatif)

5. Règlement relatif à la perception de diverses taxes et émoluments communaux ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 15 novembre 2021, en présence de ses 9 membres, ainsi que des 5 membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

Le présent règlement liste la plupart des taxes et émoluments de la commune, mais la Commission financière et de gestion remarque que la taxe sur les déchets ou les eaux usées n'y figurent pas, par exemple. Les montants inscrits dans le règlement correspondent au maximum autorisé par le canton. Le Conseil communal est en train d'élaborer un règlement d'exécution qui contiendra le montant des taxes perçues par la commune. En séparant ainsi la fixation du montant de la taxe dans un règlement d'exécution de la base légale, le Conseil communal pourra plus facilement adapter le montant de ces taxes sans devoir demander l'autorisation du législatif.

À l'unanimité, la Commission financière et de gestion recommande au Conseil général d'adopter le présent règlement.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Ce règlement vous est présenté car c'est le jumeau du règlement de police et ils sont les 2 présentés ensemble ce soir. Si vous avez étudié le rapport, il s'agit surtout de simplifier le travail administratif et législatif en ce sens que le rapport s'occupe surtout de la partie législative. Le montant des taxes et émoluments fera partie d'un règlement d'exécution qui sera présenté à la Commission financière et de gestion lorsqu'il sera dressé dans son entier et de ceci, nous espérons ne pas devoir, à chaque changement de taxe ou d'émolument, reprendre tout le système législatif pour un montant qui aurait changé.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière et donne la parole aux groupes.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de sa séance préparatoire du lundi 22 novembre, le parti socialiste s'est penché sur le règlement concernant la perception des diverses taxes et émoluments communaux.

Le parti socialiste tient à remercier le Conseil communal d'avoir décidé de revoir et de clarifier ce règlement. Cette révision et ce travail de fond étaient nécessaires et notre parti se montre très

satisfait du résultat, quand bien même certains points ont soulevé un débat, comme en atteste l'amendement qui a été déposé ce soir.

Le parti socialiste va approuver le règlement qui lui est soumis.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière et donne la parole aux groupes

Mme Florence Porret (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de sa séance de préparation du lundi 22 novembre, le groupe PLR s'est penché sur le règlement relatif à la perception de diverses taxes et émoluments communaux.

Le règlement proposé permettra aux citoyennes et citoyens st-blaisois de naviguer au travers d'un seul document pour connaître la majorité des taxes et émoluments perçus par la commune, son listing n'étant évidemment pas exhaustif. Nous avons par ailleurs pris bonne note que le règlement d'exécution est en cours d'élaboration, lequel mentionnera les montants réellement pratiqués dans la commune.

Nous nous réjouissons que Saint-Blaise se soit doté d'un outil lui permettant de gagner en souplesse et en agilité. Le groupe PLR acceptera donc ce règlement à l'unanimité.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Tout a été dit.

Le Président ouvre la discussion de détail.

Comme il n'y a pas d'intervention, le Président clôt cette discussion et passe à la lecture des chapitres du règlement.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Amendement au règlement concernant la perception des diverses taxes et émoluments communaux.

J'ai pris connaissance avec attention du règlement concernant la perception des diverses taxes et émoluments communaux.

Un article, plus particulièrement, a retenu mon attention : c'est l'article 2.40 fouilles, et principalement les alinéas b, c et d.

En effet, différencier le prix du m² de fouille en fonction de la nature du sol et, de plus, entre des revêtements bitumineux qui ont moins ou plus de deux ans m'apparaît comme une discrimination.

C'est quelque part rendre responsable l'entité qui a besoin de réaliser une fouille de la nature et de l'âge du revêtement choisi et réalisé par la commune.

De plus, je tiens également à rappeler 2 éléments qui, à mon sens, sont importants :

- En premier lieu, celui qui commande la fouille le fait à ses frais et est tenu de réaliser une remise en état après travaux.*

- En second lieu, lors des demandes de permis de construire, il est facturé des taxes d'équipements. De ce fait, se raccorder à ces équipements doit-il entraîner une taxe de fouilles ? Je m'interroge ! N'est-ce pas là une forme de double taxation ?

Maintenant, si nous en revenons à la taxe de fouilles qui, pour moi, devrait être abrogée aux motifs évoqués ci-dessus, ne devrait-on pas, si elle est maintenue, ne prendre qu'un seul montant ? Si oui, lequel ?

Partant du fait que cette taxe est maintenue, par souci d'équité, je proposerais l'amendement suivant :

Article 2.40 Fouilles.

b) fouille effectuée dans tout type de revêtements : maximum CHF/m² : 30.00.

Pour le surplus, le reste de l'article est maintenu.

M. Roland Canonica (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je prends acte de la proposition de votre collègue mais j'aimerais quand même préciser quelques éléments qui me paraissent être importants.

Pour ce qui est du permis de construire, je le laisse de côté. Pour la taxe de fouille, si vous regardez l'intitulé de cet alinéa, il nous paraît judicieux de relever que « il est perçu un émolument de décision et de contrôle » et que partant, ces éléments devant être étudiés génèrent des coûts différents en fonction de la qualité du revêtement.

De plus, l'idée de ces différences de tarifs appliqués en fonction de la qualité ou de la date de pose du revêtement n'est pas une invention saint-blaïsoise, elle existe dans d'autres communes qui ont été prise pour référence.

Il y a 2 buts de travailler selon la qualité du revêtement. La 1^{ère} chose est d'éviter, durant les 2 premières années où le revêtement vient d'être posé de vouloir absolument faire des fouilles. Quelque part, c'est pour éviter ou faire attendre la personne qui aurait envie de creuser. La 2^{ème}, c'est d'éviter d'autres interventions qui ne seraient pas vraiment nécessaires. C'est pour cela que j'écarte le permis de construire qui est une autre chose, mais il faut que ces revêtements soient pérennes et que l'on arrête de creuser de tous les côtés. Avoir un revêtement de qualité, nouveau, va générer plus de contrôle au départ et aussi, pour voir si le revêtement est rendu dans sa qualité initiale nonobstant le fait du changement de couleur ou autre. C'est pour cela que nous vous proposons de moduler ces taxes en fonction de la qualité du revêtement.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je suis désolée mais je n'ai pas tout à fait compris la teneur de l'amendement. Est-ce que les lettres c et d subsistent ?

Le Président

Pour précisions, les lettres b, c et d seraient réunies en 1 seul point et le point a resterait.

Le Président clôt cette discussion et passe au vote.

L'amendement est refusé par 11 pour et 13 contres 5 absentions.

Un 2^{ème} amendement au chapitre 2 est annoncé.

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Ce n'est pas un amendement mais une question.

Pages 8 et 9, au paragraphe 2.25 Écolage et contributions, à l'alinéa 2, il est noté que : « Les parents qui, à leur demande, ont obtenu la scolarisation de leur enfant dans un autre cercle scolaire que celui de Saint-Blaise peuvent être tenus de rembourser une partie de la contribution en matière d'enseignement dont la Commune s'est acquittée... ».

Nous avons compris que ce montant peut se monter à CHF 2'800.00/enfant/an et comme la formulation laisse à penser que « peuvent être tenus », je m'interroge sur l'équité de traitement qui peut être fait entre les familles et sur les conditions d'application de cet émolument.

J'espère que le règlement d'exécution précisera les conditions et s'assurera de l'équité de traitement entre les parents qui en font la demande.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je rappelle que cet article figurant dans notre règlement communal, est repris intégralement de ce que l'Etat a décidé, notamment la partie d'école extérieure au cercle de la commune. C'est un règlement cantonal et pour ce qui est de la réalité, l'historique comptable de la commune sur les 11 dernières années montrent que la commune n'a jamais, durant cette période, demander un quelconque remboursement aux parents bénéficiaires de ce cas de figure.

En réponse, non, la commune n'applique pas cette mesure et non, il n'y a pas eu de demande de remboursement.

Pour mieux l'expliquer, au niveau de l'arrêté du Conseil d'Etat, il est expliqué que le montant de la part due par les parents ne peut excéder CHF 2'800.00. Il est de la liberté de la commune de décider entre CHF 0.00 et CHF 2'800.00 maximum.

Le Président passe au vote du règlement.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

Le Président annonce l'arrivée de Mme Maradan, la majorité passe à 16.

6. Révision du règlement de police; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 15 novembre 2021, en présence de ses 9 membres, ainsi que des 5 membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

Le Conseil communal souhaite faciliter la modification des montants des taxes communales et a donc élaboré un nouveau règlement relatif à la perception de diverses taxes et émoluments. Il en a profité pour mettre à jour le règlement de police et l'adapter entre autre aux nouvelles bases légales cantonales.

À l'unanimité, la Commission financière et de gestion recommande au Conseil général d'approuver l'arrêté relatif à la révision du règlement de police.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Juste une précision concernant les documents que vous avez reçus. Vous avez reçu le règlement de police, le rapport du Conseil communal et un tableau comparatif d'un document référence du Service des communes. Une petite erreur s'est glissée dans ce tableau, à l'art. 4.2.9 concernant les récoltes de signatures, la colonne de droite est incorrecte. C'est-à-dire que celle qui vous est soumise aujourd'hui, correspond à la colonne de gauche. Elle est donc identique à ce qui est proposé à l'amendement du règlement de police référent du Service des communes.

Puisque j'ai la parole, je souhaite remercier les personnes qui ont œuvré sur la révision de ce règlement de police. C'est un processus relativement long, qui a duré environ 2 ans, qui a commencé au sein de la Commission financière et de gestion et qui s'est développé au sein d'une sous-commission de la Commission financière et de gestion. Elle a toujours été encadrée par l'administration et le Conseil communal, en particulier M. Roland Canonica, qui a travaillé dessus.

En dernier lieu, pour finaliser le travail, un avocat-conseil, du nom de Nicolas Bornand, a travaillé sur ce règlement. Je le remercie chaleureusement pour le travail réalisé et le suivi des questions que le Conseil communal se posait en cours de processus.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière et donne la parole aux groupes.

Mme Carolillo Silvia (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

L'adaptation du règlement de police aux nouvelles réalités de la vie sociale de notre commune et en conformité avec les modifications légales au niveau cantonal aboutit à un résultat détaillé et minutieux, relativement complet et présenté de manière claire avec à l'appui un tableau de concordance utile à la compréhension des nouveautés.

Le groupe socialiste tient à saluer non seulement le travail réalisé, mais également la rédaction du texte en langage inclusif. Le groupe demande que dorénavant les textes émanant de la commune fassent montre du même égard pour l'ensemble de nos habitants et, surtout, de nos habitant.e.s.

Cela pourrait être et doit être, un exemple pour d'autres textes et rapports, en particulier ceux destinés à la population de notre commune, pour ne citer qu'un seul au hasard, le programme de législature, en s'évitant la phrase d'un autre temps disons-le, qui dit utiliser la forme masculine par souci de simplification et qui avoue surtout l'économie de l'effort du changement.

Concernant le contenu même du règlement, voici les remarques et questions que le groupe socialiste adresse à notre Conseil communal :

- *Ce règlement est destiné à régir l'activité au sein de notre commune dans un objectif d'un bien vivre ensemble. Il donne ce cadre dans lequel les habitant.e.s, les commerçant.e.s et les passant.e.s peuvent évoluer en sécurité et en connaissant les possibles et les limites. La question se pose ici de savoir dans quelle mesure les activités émanant de notre administration ainsi que certaines options prises par nos autorités sont également soumises au présent règlement ou, si ce n'est pas le cas, au moins soumises aux mêmes exigences. Deux exemples :*

1. *Au point 4.2.3., il est indiqué que les enseignes lumineuses et les vitrines sont éteintes de 23h00 à 6h00, excepté pendant les heures d'exploitation. Le rapport précise que cet article a pour but, je cite, « de lutter contre le gaspillage énergétique et la pollution lumineuse nocturne », orientation que le groupe socialiste salue. Quid dès lors de l'illumination permanente nocturne de la face Est du clocher du Temple ? Est-ce que l'éclairage de ce bâtiment symbolique bénéficie d'une dérogation au présent règlement ? La question se pose également pour l'Hôtel communal. Et si dérogation il y a, quelle en est la raison ? La commune ne devrait-elle pas faire preuve d'exemplarité et de cohérence vis-à-vis de notre population soumise au règlement de police en gérant l'illumination de ses bâtiments de manière identique ?*
2. *Au point 4.16., il est mentionné, je cite, que « sauf autorisation spéciale, toute activité ou tout travail bruyant sont interdits de 20h à 7h à l'intérieur de la localité et partout où ils troubleraient le repos du voisinage ». Cette limitation vise une qualité de sommeil nocturne ainsi que les nuisances sonores inutiles. Quid du passage du camion-poubelle vidant les containers métalliques avec force et fracas toutes les semaines, les lundis et les jeudis à 6h30 du matin, et cela à deux pas du centre du village ? Cette activité est-elle régie par un autre règlement l'autorisant de manière régulière et permanente de troubler la tranquillité avant 7h du matin ? La commune ne devrait pas être conséquente en faisant débiter le passage du camion-poubelle dans les zones d'habitation à 7h par souci du bien-être des habitant.e.s proches des derniers containers métalliques du village ?*

Les limites posées par le règlement sur ces deux points sont saluées par le groupe socialiste. Il est cependant demandé à la commune d'envisager de soumettre ses activités aux mêmes règles que ses habitant.e.s.

- *En discussion de groupe, il a également été relevé le regret de ne pas avoir saisi l'opportunité de ce règlement pour poser l'obligation d'utilisation de vaisselle réutilisable dans le cadre de manifestations dans la commune à l'instar de ce qui se pratique désormais dans les festivals de la région. Ayant compris la difficulté logistique que cela représente et les discussions en cours, notamment avec la Fête des Vendanges, et l'établissement d'un règlement à bout touchant, le groupe socialiste demande qu'au plus tard à la fin de l'année 2022, une réelle solution soit trouvée pour supprimer le gaspillage du plastique festif, et, à cette fin, demandera un amendement du présent règlement.*
- *Autre point et non des moindres : l'article 4.2.9, alinéa 1 et 2, concernant la récolte de signatures pour une initiative, un référendum ou une pétition, et l'obligation de l'annoncer au Conseil communal. Le groupe socialiste attaché à la liberté d'opinion et d'information propose un amendement qui vous sera exposé si entrée en matière il y a.*

Et pour achever cette intervention, une dernière touche concernant les conditions auxquelles les exploitant.e.s et les chauffeurs de taxi doivent répondre et qui sont énumérées à l'art. 4.22 alinéa 3. Le groupe a été surpris de lire, au milieu de conditions objectives telles que de détenir une concession, d'une tarification officielle, d'être titulaire d'un permis de conduire de la catégorie ad hoc, celle de jouir d'une bonne réputation personnelle et en qualité de chauffeur et de s'exprimer couramment en français. Bien que l'on comprenne le souci de sécurité, de qualité et de communication envers les client.e.s, n'est-ce pas se substituer à l'autorité du SCAN chargé de délivrer le permis de conduire pour taxi ?

Et pour conclure, le groupe socialiste ne s'opposera pas à l'entrée en matière.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je pensais faire une intervention à la fin de toutes les interventions des groupes si cela vous va.

Mme Florence Porret (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de sa séance de préparation du lundi 22 novembre, le groupe PLR a examiné avec attention la révision du règlement de police.

Nous saluons sa mise à jour qui permet une conformité aux nouvelles bases légales et au contexte actuel. Il est particulièrement apprécié l'intégration de thèmes, tels que le service de taxis et les dispositions sur les chiens, évitant ainsi des réglementations annexes et éparpillées.

Le groupe PLR émet toutefois un regret quant à la non-avancée de la vidéosurveillance. En effet, la commune a dû faire face ces dernières années à des déprédations. Des espaces sont malheureusement plus propices que d'autres à ces cas d'incivilité et la pose de caméras constituerait un moyen dissuasif pour éviter des récidives. Nous enjoignons donc le Conseil communal à se pencher sur l'opportunité de la pose de caméras, sur l'étude des espaces concernés et la réglementation y relative. En conclusion, le groupe PLR accepte en l'état et à l'unanimité cette révision. Enfin, le groupe PLR ne s'oppose pas à l'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

L'entrée en matière est aussi acceptée.

Le Président donne la parole à M. Marc Renaud (CC).

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je remercie les groupes pour leurs interventions sur cette matière dense et parfois un peu difficile à appréhender. Ce règlement fixe non seulement le cadre légal pour le « bien-vivre ensemble » mais il reflète également plusieurs enjeux sociétaux majeurs pour notre commune.

Je réponds ci-après aux questions posées par les groupes et commencerai par une mise au point : Non il n'y a pas deux poids deux mesures concernant les activités de l'administration ou les options prises par le Conseil communal par rapport à ce qui est indiqué dans le règlement de police. L'administration ou les autorités politiques sont soumises comme tout le monde sans réserve au contenu de ce règlement.

Ceci précisé, je passe aux questions posées et commence par l'article :

Art.4.2.3 sur les enseignes lumineuses et les vitrines

Cet article concerne l'extinction des enseignes lumineuses et vitrines et non pas l'éclairage public. L'éclairage du Temple ainsi que celui de l'Hôtel communal sont branchés sur le réseau d'éclairage public. Cet éclairage n'est actuellement pas techniquement modulable, ni ponctuellement éteignable.

Par contre, en lisant attentivement le programme de législature vous aurez certainement lu en page 34 sous le dicastère « services industriels » dans la liste des objectifs il y a :
« Compléter le développement de l'éclairage public (EP) en abaissant la luminosité durant la nuit et en déployant un système de « lampes intelligentes » pilotables de manière individuelle pouvant permettre, à terme, un obscurcissement sectoriel complet ».

L'intention du Conseil communal est donc de travailler dans un proche avenir sur cette problématique de façon globale et d'y apporter des améliorations concrètes. L'éclairage du Temple sera dans cette optique réévalué.

Art.4.16 Activités bruyantes

En effet, il est stipulé dans cet article que « les activités ou travail bruyant sont interdits de 20h à 7h à l'intérieur de la localité ».

Dans votre intervention Mme Carolillo, vous parlez du passage avant 7h du matin du camion poubelles au centre du village. En effet un camion passe vider les containers (pas les moloks mais les containers non-enterrés des entreprises) de façon très matinale... Une des raisons est que plus tard le trafic devient vite dense, que les camions sont pris dans la circulation et qu'ils causent ainsi d'autres problèmes.

Le Conseil communal va se renseigner sur l'horaire des tournées de ce prestataire et y apporter des modifications qui iront dans le sens du respect de l'article qui nous occupe.

Je poursuis avec la question soulevée sur la vaisselle réutilisable et l'opportunité qui nous aurait été offerte avec la révision de ce règlement de fixer l'obligation de l'utiliser lors de manifestations publiques :

Vaisselle réutilisable

Le Grand conseil a accepté le 29 juin dernier un projet de loi sur cette thématique :

Dès janvier 2023 les événements et manifestations qui se dérouleront sur domaine public ne pourront plus utiliser de plastique à usage unique. Les communes sont astreintes à respecter la réglementation cantonale. Saint-Blaise, même si rien n'est stipulé dans notre règlement de police, devra respecter cette règle dès son entrée en vigueur en 2023. Mais nous n'attendons pas d'être obligés pour agir :

Actuellement la RNL CLS (Association région Neuchâtel littoral dans le groupe Culture, Loisirs et Sport dont fait partie le Conseiller communal, M. Pierre Schmid) travaille à trouver une solution avec la Fête des vendanges. Cette organisation va acquérir plus d'un million de verres qui pourront être à la disposition des communes et des sociétés locales. Un accord de fonctionnement doit encore être trouvé. Une proposition est également à l'étude pour les communes afin d'avoir à disposition des kits pour les événements à prix préférentiel.

Les jours du plastique jetable sont donc bel et bien comptés dans notre commune comme dans le reste du canton.

Taxis

Passons aux taxis à l'article 4.22

Était-ce vraiment nécessaire de stipuler dans notre règlement que les chauffeurs de taxis doivent s'exprimer couramment en français et jouir d'une bonne réputation personnelle et en qualité de chauffeur ? Le contenu de cet article s'inspire du règlement de police de la commune de Neuchâtel.

Nous avons eu une situation il y a quelques années à Saint-Blaise d'un chauffeur très peu scrupuleux qui se faisait difficilement comprendre par sa clientèle. Cette situation compliquée nous a encouragés à être attentifs et à utiliser la marge de manœuvre que nous avons en tant que commune.

En effet, nous ne nous substituons pas aux directives du SCAN puisque l'art 19 de la loi sur la police du commerce note que la commune détermine notamment : a) les conditions personnelles et

professionnelles auxquelles doivent répondre l'exploitant et les chauffeurs ainsi que plus loin dans le même article : la commune peut émettre d'autres prescriptions de police portant notamment sur le comportement des chauffeurs et l'équipement des véhicules. Le SCAN fixe uniquement les conditions requises à la conduite et aux connaissances nécessaires pour l'obtention de l'autorisation.

Le Conseil communal juge les conditions stipulées dans notre règlement de police adéquates et proportionnées afin de garantir un service de qualité à notre population.

Amendement

Je terminerai avec l'amendement déposé par le groupe PS.

Le choix du Conseil communal est de suivre la formulation proposée par le Service des communes dans le règlement de police référence.

L'Exécutif juge que ce n'est pas contraignant de devoir annoncer une récolte de signatures. Le but du Conseil communal n'est évidemment pas de « cliquer » la population mais plutôt d'être informé de ce qui se passe sur le domaine public.

Il vous encourage à refuser cet amendement et de garder la teneur de l'article en question tel qu'il vous est présenté.

Le Président ouvre la discussion de détail.

Comme il n'y a pas d'intervention, le Président clôt cette discussion de détail et passe au vote.

Chapitre 4.2.9

Mme Carolillo Silvia (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

L'article 4.2.9, alinéa 1, concerne la récolte de signatures pour une initiative, un référendum ou une pétition, et l'obligation de l'annoncer au Conseil communal. La récolte de signatures tout comme la distribution de tracts ou la mise en place de stands d'information sont l'expression même du principe fondamental de la liberté d'opinion et d'information garantie à l'art. 16 de la Constitution. Bien que l'on comprenne la volonté du Conseil communal d'être tenu informé de ce qui se passe dans l'espace public et de pouvoir agir en cas de besoin, l'obligation d'annoncer une récolte de signature contraint l'initiant.e et limite par-là l'exercice même des droits politiques. De plus, cela semble être une bataille d'un autre temps, les signatures se récoltant désormais massivement par Internet.

Le groupe socialiste regrette le maintien de cet article que la sous-commission avait d'ailleurs proposé de retirer, et qui manifeste davantage une sorte de fermeture de nos autorités plus qu'une protection de sa population avec, on l'imagine, des moyens limités en matière de sanction en cas d'oubli d'annonce. Il propose donc l'amendement suivant :

	Texte du règlement	Amendement du groupe socialiste
4.2.9. Récolte de signatures	¹ La récolte de signatures sur le domaine public pour une initiative, un référendum ou une pétition doit être annoncée au Conseil communal	À supprimer
	² Si l'ordre ou la sécurité publique l'exige, les activités de récolte de signatures ou de propagande sur le domaine public peuvent être limitées	¹ Le Conseil communal peut limiter les activités de récolte de signatures ou de propagande dans le domaine public si l'ordre ou la sécurité publique l'exige.

	³ Toute propagande ou récolte de signatures est interdite dans les locaux de vote et à leurs abords immédiats	À maintenir donc passage en ²
--	--	--

Le Président demande au groupe PLR de présenter son sous-amendement.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR comprend l'argumentation qui amène à l'amendement du PS et peut sans autre l'accepter. Toutefois, nous estimons que si l'alinéa 2 de l'article 4.2.9 devait être supprimé, nous sommes d'avis que l'alinéa 3 devrait l'être également. En effet, comment peut-on exiger une limitation des activités de récolte de signatures sur le domaine public, si le Conseil communal ne devait préalablement pas être informé de dite récolte ?

Après une brève recherche dans les règlements de police d'autres communes, il ressort que le règlement de police du Val-de-Ruz a supprimé l'alinéa 1 et maintenu les deux autres; le règlement de police de Milvignes correspond à celui proposé par Saint-Blaise; le règlement de ville de la Chaux-de-Fonds est plus laconique: « Nul ne peut récolter des signatures pour des initiatives, des référendums et des pétitions à l'entrée, à l'intérieur ou à la sortie des bureaux de vote. Cette interdiction s'applique également à toute collecte et à la vente d'insignes ou d'autres objets ».

Force est donc de constater que, pour la commune de Saint-Blaise, assurément moins confrontée à la récolte de signatures que la ville de la Chaux-de-Fonds, le maintien unique de l'alinéa 3 reste une solution suffisante et appropriée.

Je vous demande donc d'accepter le sous-amendement PLR qui consisterait au final d'avoir un seul et unique alinéa pour l'article 4.2.9 qui serait: « Toute propagande ou récolte de signatures est interdite dans les locaux de vote et à leurs abords immédiats ».

Le Président propose que le groupe PLR et le PS en discute afin de faire une proposition unique.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Si le sous-amendement est accepté, je souhaiterais avoir une version écrite de celui-ci.

Le Président annonce une interruption de séance de 5 minutes.

Mme Carolillo Silvia (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Suite à la proposition du sous-amendement du groupe PLR, le groupe socialiste retire son amendement.

Le Président

Je répète le sous-amendement du groupe PLR, la récolte de signatures serait abrogée à « toute propagande ou récolte de signatures est interdite dans les locaux de vote et à leurs abords immédiats ». Cela serait un alinéa unique.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Merci pour ce complément et cette clarification avec un seul amendement. Le Conseil communal campe sur ses positions, son choix est de suivre la formulation proposée par le Service des communes dans le règlement de police de référence. L'Exécutif juge que ce n'est pas trop contraignant de devoir annoncer une récolte de signatures. Le but du Conseil communal n'est pas de fliquer la population mais d'être informé de ce qui se passe sur le domaine public.

Concernant l'amendement, alinéa 2, « Si l'ordre ou la sécurité publique l'exige, les activités de récolte de signatures ou de propagande sur le domaine public peuvent être limitées », nous souhaitons garder cet élément car nous pensons qu'il est judicieux qu'il existe en cas de rassemblement d'une certaine ampleur. Nous souhaitons que cela soit présent dans le règlement de police et nous vous encourageons à refuser cet amendement et garder la teneur de l'article en question tel qu'il a été présenté.

Le Président passe au vote du sous-amendement.

Le sous-amendement proposé par le groupe PLR est accepté à la majorité.

Le Président continue la lecture des chapitres et passe au vote.

Le règlement est accepté à la majorité.

7. Demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 170'000.00 pour la rénovation de l'Hôtel communal ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 15 novembre 2021, en présence de ses 9 membres, ainsi que des 5 membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

En cours de travaux, le projet a évolué sur trois points principaux :

- La position de l'ascenseur,
- L'occupation des étages, et
- Le système de rafraîchissement.

Un nouveau devis a donc été demandé et calculé. La démolition et la reconstruction de la cage d'escalier ainsi que l'implémentation d'un système de rafraîchissement ont engendré des coûts supplémentaires importants à hauteur de CHF 208'000.00.

La Commission financière et de gestion constate que le Conseil communal a renoncé à certaines dépenses (pour une somme totale de CHF 158'943.00), par exemple l'ascenseur en verre, pour réduire les coûts au maximum. Le coût final probable s'élève à CHF 2'090'159.00, ce qui correspond à un dépassement du crédit d'engagement de CHF 114'159.00. Les problèmes de pénurie de matériel pourraient faire gonfler certaines factures.

La Commission financière et de gestion estime que les modifications apportées au projet sont cohérentes et justifiées.

Un membre de la commission regrette qu'un crédit complémentaire d'une telle hauteur parvienne seulement six semaines avant le déménagement de l'administration communale dans le bâtiment rénové. Après le dépassement du crédit du centre du village et ses conséquences, revenir avec une demande de crédit complémentaire si élevé est discutable.

Le Conseil communal répond que cette remarque est malvenue.

À l'unanimité, la Commission financière et de gestion recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit.

Le Président donne la parole aux groupes.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

À Saint-Blaise les habitudes sont tenaces, surtout dans notre petite politique communale.

Et parmi ces habitudes, il y a celle de demander des crédits complémentaires quand l'argent a déjà été engagé et généralement dépensé.

Ceci à l'encontre de la loi cantonale et du règlement communal des finances.

Mais qu'importe, puisqu'il n'y a pas de sanctions. Comme d'ailleurs même le Service des communes a bien expliqué aux référendaires du 24 novembre 2019, qui s'étonnaient qu'aucune conséquence soit donnée au résultat de ce référendum.

Cela dit, ici les sommes en jeu sont relativement petites. On ne va donc pas en faire une affaire.

Mais on s'étonne quand même de la description du déroulement du projet qui est donnée dans le rapport du Conseil communal.

Dans le monde dans lequel je travaille depuis près de 50 ans, on n'attend pas les factures pour savoir combien coûtera un projet. On connaît cela au plus tard au moment où les frais, les heures, les dépenses ont été engagées et effectuées.

Dans mon monde, les factures ne sont que la formalisation par les comptables de chiffres déjà bien connus, par un contrôle des coûts qui doit être à jour au pire à la semaine près.

Manifestement, dans le génie civil pour des clients publics, cela ne se passe pas toujours ainsi.

Mais cela fait déjà un certain temps que je m'en suis aperçu, et j'en prends acte.

On prend aussi acte du fait que le Conseil communal n'ayant pas retenu d'avoir une commission de construction pour ce projet, au contraire du cas de Vigner, la plupart des informations contenues dans son rapport de ce jour n'avaient pas transpiré au-delà de murs du Conseil communal. D'où une certaine surprise de la part de qui pensait que tout roulait sans problèmes et dans le budget.

Enfin, on prend acte du fait que bien que les travaux soient presque terminés, il soit encore nécessaire d'avoir une réserve de CHF 56'000.00, pour les factures.

Il y a aussi un point dans le rapport de la commission financière qui nous a laissés plutôt perplexes. Il y est dit que le Conseil communal a jugé (je cite) "malvenue" une remarque sur le fait que cette demande de crédit arrive au dernier moment.

Comme si le délit de lèse-majesté était encore en vigueur à Saint-Blaise.

Cela dit, à L'Entente, nous ne nous opposerons pas à la prise en considération.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe socialiste s'est positionné face à la demande de crédit supplémentaire de CHF 170'000.00 pour la rénovation de l'hôtel communal à Grand'Rue 35.

En préambule du Conseil général du mois de juin, le Conseil communal conviait les membres du Conseil général à une visite, riche en explications, qui nous aura permis de nous rendre compte de visu des travaux en cours qui présentement nous occupent.

Toute personne qui aura participé à la visite saura mettre en lien des chiffres et des intentions avec la réalité d'un chantier qui vise la rénovation d'un bâtiment ancien qui cache plus de surprises que de coffret de pièces d'ors.

Tenant compte de cette volonté de présentation et de communication de la part de notre autorité, nous relevons aussi qu'une demande est faite au prestataire de faire le point des dépenses en octobre afin de permettre un état des lieux qui puisse donner une indication sur la situation financière des travaux en vue du prochain budget annuel qui nous attend.

Le résultat débouche sur une demande de crédit supplémentaire de l'ordre de 5% par rapport au budget initial ce qui en dehors de discussion politico politicienne est totalement usuel et acceptable lorsque celui-ci s'explique comme c'est le cas en l'occurrence.

Parallèlement, les efforts de réductions des coûts qui nous priveront notamment d'un ascenseur en verre dénote du sérieux avec lequel le denier public est considéré.

Le chantier est en cours, et ce n'est un secret pour personne, l'augmentation des couts des matières premières, effet collatéral de la pandémie, pourra nous réserver quelques surprises, et les achats des cadeaux de Noël sauront vous rappeler à la réalité de leur disponibilité lors de vos emplettes de fin d'année.

Les explications, soutenant notre compréhension via la visite du site de laquelle nous sommes prêts à vous parler, les sommes en jeu et la gestion, nous font affirmer que la demande de crédit supplémentaire est attribuée à une gestion de chantier à laquelle nous accordons et renouvelerons notre confiance.

Sur la base de ce qui précède, le groupe socialiste dans son unanimité soutiendra le présent rapport.

M. Benjamin Jaggi (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR a examiné la demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 170'000.00 pour la rénovation de l'hôtel communal lors de sa séance préparatoire et il en ressort ces quelques points.

Les travaux de rénovation... C'est un peu se lancer dans l'inconnue et il est rare de pouvoir chiffrer précisément le montant des travaux au début d'un projet. Nous sommes tous compréhensifs sur le fait que l'hôtel communal pouvait présenter un risque accru de mauvaises surprises. C'est la raison pour laquelle le groupe PLR s'est tout d'abord orienté vers une acceptation sans trop de remarques.

Cependant, nous tenons à souligner que certaines mesures, comme les applications des normes usuelles de sécurité, qui concernent le remplacement des fenêtres ainsi que certaines normes « feu » auraient pu être anticipées avant le début des travaux.

Les plus-values, comme l'ajout d'un plafond froid comme système de rafraîchissement, représente un coût supplémentaire qui pouvait et devait faire l'objet d'une demande de crédit anticipée et ne pas arriver lorsque les travaux sont déjà quasiment terminés. Et ceci, afin de ne pas reproduire des démarches qui ne devraient pas exister dans notre fonctionnement du Législatif – Exécutif.

Les travaux de rénovation nécessitent des marges de divers et imprévus plus importantes que les constructions neuves et il faut en tenir compte dans un plan financier de départ. Le suivi financier est également très important et permet, relativement tôt, de remonter les dépassements et de ce fait de les communiquer avant que le Conseil général ne soit mis devant le fait accompli.

Le groupe PLR demande donc que les conseillers communaux à charge desdits dossiers soient plus stricts dans leur manière de fonctionner. Il est demandé à ce que des points de situation soient plus fréquemment effectués pendant le déroulement des travaux, permettant ainsi une information régulière aux commissions concernées et l'anticipation de demandes de crédits.

Le groupe PLR accepte à une courte majorité la demande de crédit de CHF 170'000.00.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous vous remercions pour l'entrée en matière. Il a été relevé qu'il y avait eu une phrase du Conseil communal qui disait que la remarque était malvenue, cette phrase ne reflète pas la réalité. Elle montre une certaine arrogance qu'il n'y avait pas dans l'expression du Conseil communal à ce moment-là. Je m'en excuse si cette impression a pu être donnée, ce n'était pas du tout le but, c'est le contexte qui n'était pas si clair et je me suis exprimé de manière imprécise.

Concernant les fenêtres, il s'agit des fenêtres se trouvant dans la partie basse du dernier étage. Nous n'avions pas l'obligation de les changer, nous nous sommes dits qu'il suffirait que quelqu'un fasse un faux mouvement et tombe. Nous nous sommes dit qu'il fallait être plus sécurisé ! Nous aurions pu y penser avant, c'est vrai, mais c'est en découvrant comment est constitué l'étage que nous nous sommes rendus compte de la position de ces fenêtres.

Concernant les plafonds froids, quand nous sommes partis au début des travaux avec un devis qui correspondait au crédit, nous avons déjà les plafonds froids inclus. Le plafond froid était dans ce devis initial, ce sont d'autres frais relevés en cours de travaux. Ce sont réellement d'autres frais, notamment ceux de la charpente, qui ont fait déraiser les coûts. Nous sommes dans la fourchette de précision du devis.

Le Président clôt la discussion d'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à la majorité.

Le Président ouvre la discussion de détails.

Comme il n'y a pas d'intervention, **le Président** clôt la discussion de détails et passe au vote.

L'arrêté est accepté par 20 voix pour et 8 abstentions.

8. Demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 1'416'000.00 pour la construction des collèges de Vigner (assainissement du collège existant et construction de trois nouveaux collèges ; rapport à l'appui

Lecture du rapport de la Commission financière et de gestion.

Mme Nathalie Müller (PS)

Présidée par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 15 novembre 2021, en présence de ses 9 membres, ainsi que des 5 membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

La Commission financière et de gestion a longuement discuté de cette demande de crédit complémentaire et supplémentaire qui était initialement fixée à CHF 1'416'000.00 par le Conseil communal.

1. Évolution des coûts de la construction

La Commission financière et de gestion tient à souligner le sérieux du suivi des coûts de la construction des collèges de Vigner. Un tableau de suivi des coûts lui a été présenté à chaque séance de commission depuis le début 2020. Alors que la fin du chantier approche, la Commission financière et de gestion constate avec satisfaction qu'en faisant abstraction des coûts imprévus non devisés, l'enveloppe budgétaire accordée au Conseil communal a été respectée. En l'état actuel des estimations, le solde du crédit de construction est de CHF 726'077.00 et celui de l'achat et mise en œuvre du mobilier fixe de CHF 187'773.00.

Néanmoins, des coûts imprévus sont apparus en cours de chantier. Ces derniers sont de diverses natures :

- Taxe communale complète : CHF 390'000.00 ;
- Changement de réglementation cantonale concernant la mise en décharge des matériaux d'excavation : CHF 636'000.00 ;
- Changement de réglementation technique pour les coupe-feux de la cage d'escalier de Vigner existant : CHF 100'000.00 ;
- Changement de réglementation technique pour la ventilation des parkings : CHF 90'000.00 ;
- Hausse de prix contractuelle de maçon : CHF 200'000.00.

Le total des coûts imprévus non devisés s'élève donc à CHF 1'416'000.00.

Le tableau ci-dessous résume la situation au 3 novembre 2021 (montants en CHF).

Crédit	Coût probable (y.c. coûts imprévus non devisés)	Crédit approuvé	Différence	Coût probable sans les coûts imprévus non devisés
Construction des collèges de Vigner + étude	36'189'923*	35'500'000**	689'923	34'773'923
Achat et mise en œuvre du mobilier fixe	862'227	1'050'000	-187'773	-
Équipement scénique et audiovisuel de l'auditoire	485'000	485'000	0	-
Total	37'537'150	37'035'000		

* Dans ce montant figurent aussi les surcoûts de l'auditoire de CHF 580'000.00 (cf point 2) ainsi qu'une réserve de CHF 250'000.00 pour divers et imprévus.

** Dans ce montant est compris une réserve de CHF 250'000.00 pour divers et imprévus.

2. Coûts supplémentaires pour l'auditoire

Dans un second temps, la Commission financière et de gestion a discuté des frais supplémentaires imputés à l'auditoire de Vigner, ceux-ci se montant à CHF 580'000.00, entièrement à charge de la Commune.

Au cours du chantier, le projet a évolué, notamment pour des raisons techniques. Par exemple, il a fallu remplacer le plafond et améliorer la qualité acoustique des parois. La majorité des membres de la Commission financière et de gestion reconnaît qu'une partie des coûts étaient évoqués (mais non budgétés) dans la demande de crédit d'engagement pour l'équipement scénique et audio-visuel de l'auditoire de Vigner de juin 2020. Dans ce rapport, le Conseil communal n'a pas anticipé les coûts supplémentaires qui en découleraient, alors que la liste des travaux prévus a été indiquée. Cette omission du Conseil communal passa inaperçue, tant en commission qu'en plenum.

Si elle déplore le temps qu'a pris cette budgétisation, la Commission financière et de gestion estime que cet auditoire répondra à une demande vu le manque de salles de ce type sur le littoral et offrira aux sociétés locales un espace moderne pour leur activité.

La Commission financière et de gestion a invité le Conseil communal à compléter le rapport soumis initialement pour y intégrer d'une part les éléments expliquant les liens et les conséquences du rapport voté en juin 2020 et, d'autre part, les revenus que l'on peut attendre des locations de l'auditoire dans cette nouvelle configuration.

3. Montant du crédit complémentaire et supplémentaire

Quant au montant demandé pour ce crédit supplémentaire, la commission a été très surprise que le montant demandé dans la première mouture du rapport corresponde exactement aux coûts imprévus et non devisés quand bien même le compte de construction présente actuellement un solde positif de CHF 726'077.00 comme mentionné précédemment.

Partant du principe qu'il est important d'être le plus précis possible dans les demandes de crédit pour ne pas bloquer des fonds qui pourraient être disponibles pour d'autres investissements à venir et tenant compte de chiffres présentés ci-dessus, la Commission financière et de gestion a proposé au Conseil communal de réduire la demande de crédit à CHF 700'000.00, ce qu'il a accepté.

4. Remarques générales

La Commission regrette d'être mise une nouvelle fois devant le fait accompli, malgré la communication claire du Conseil d'Etat dans son courrier du 28 juin 2021 au Comité saint-blaïsois référendaire, courrier dont le Conseil général a reçu une copie : « Si un crédit d'engagement se révèle insuffisant et que l'exécutif n'est pas compétent pour l'augmenter lui-même, il ne peut être dépassé aussi longtemps qu'un crédit complémentaire n'a pas été accordé par le législatif, selon l'article 41 de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC). »

Pour le futur, la Commission financière et de gestion enjoint instamment le Conseil communal à demander d'éventuels crédits supplémentaires au Conseil général à temps, avant l'engagement des moyens financiers correspondants.

La Commission financière et de gestion a seulement été informée des surcoûts des travaux de l'auditoire lors de la séance du 13 septembre dernier. Le point « Surcoûts de l'auditoire » ne figurait pas à l'ordre du jour de la séance de la Commission financière et de gestion. Pour donner suite aux interrogations de la Commission financière et de gestion, le Conseil communal avait démontré que stopper les travaux n'aurait fait qu'augmenter les coûts finaux et aurait retardé le projet. Sur la base des informations obtenues, la Commission financière et de gestion avait exigé la présentation du présent rapport pour la séance du 25 novembre.

5. Conclusion

Par voie de circulation, la Commission financière et de gestion a décidé par (7) voix pour et (2) abstentions, de recommander au Conseil général d'accepter l'arrêté relatif à la demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 700'000.00.

Le Président ouvre la discussion de détails.

M. David Guenin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

En guise d'introduction, le PLR salue le fait que la Commission financière et de gestion ait insisté pour que le rapport du Conseil communal soit présenté à cette 6^{ème} séance du Conseil général. Sans cette insistance, il est légitime de se demander quand est-ce que ces surcoûts auraient été communiqués. Nous relevons aussi l'importance du travail de surveillance effectué par la Commission financière et de gestion qui a tout de même permis de réduire de moitié le montant de la demande de crédit ! D'un coup de baguette magique, en quelques jours, le montant est passé de CHF 1'416'000.00 à CHF 700'000.00. Notre groupe reste dubitatif, pour ne pas dire autre chose, face à une telle manière de faire !

Le groupe PLR a pris connaissance de tous les rapports successifs mis à sa disposition pour expliquer et justifier ce dépassement de budget.

Au final, ce qui a conditionné la décision du groupe est la manière dont le dépassement des coûts de rénovation de l'auditoire de CHF 580'000.00 a été géré.

En effet, le Conseil communal a agi en ignorant purement et simplement les recommandations émanant du Château dans le cadre de l'audit sur les Boutisses qui stipulait clairement qu'un crédit d'engagement ne peut pas être dépassé aussi longtemps qu'un crédit complémentaire n'a pas été accordé par le législatif.

Il y a quelque temps, mon fils, qui étudie à l'école d'art de Genève, a décidé de se lancer dans la fabrication de bijoux à l'aide d'une imprimante 3D. Il est venu me trouver en me présentant son projet et en m'annonçant que cela coûterait un certain montant. Après quelques discussions animées sur le modèle à acheter, j'accepte de la lui payer et il repart tout content.

Il achète cette imprimante, commence à l'installer, et il se rend compte qu'il lui faut un logiciel spécial pour dessiner les bijoux qu'il veut imprimer. Il décide alors d'acheter ce logiciel avec sa carte de crédit et commence à imprimer ses premières créations. Un mois plus tard, n'ayant pas les moyens de rembourser ce crédit, il revient vers moi en m'annonçant que son projet a coûté plus cher que prévu et qu'il lui faut une rallonge.

Je suis bien évidemment surpris par cette annonce et ne suis pas du tout content qu'il ait acheté le logiciel à crédit sans m'en parler. Je lui fais la morale en lui expliquant qu'il fait comme il veut avec son argent mais quand il s'agit du mien, il doit me demander mon autorisation avant de le dépenser. J'insiste lourdement pour que cela ne se reproduise plus. Il acquiesce et repart la tête basse. De mon côté, je me dis qu'avec la remontrance que je viens de lui faire, il n'est pas prêt de me refaire le coup.

Le mois dernier, mon fils vient me voir et m'explique que son ordinateur prend de l'âge et qu'il commence vraiment à ramer... Il m'explique qu'il a repéré un super ordi au prix de CHF 2'000.00. Je sais qu'il a besoin de cet ordinateur, c'est son outil de travail, je suis donc d'accord de le lui acheter.

Je lui prête ma carte de crédit et il s'en va tout content au magasin pour acheter son ordinateur. Le vendeur, qui a l'air de bien s'y connaître, l'informe que pour CHF 200.00 de plus, il peut avoir un écran un peu plus grand que ce qu'il avait prévu. Ensuite, il lui indique qu'avec un écran plus grand, ce serait mieux d'avoir une carte graphique plus performante, ce n'est pas beaucoup plus cher, c'est CHF 200.00 de plus. Et puis, pour que ses logiciels de 3D tournent bien, il lui conseille d'acheter de la mémoire vive supplémentaire, histoire que cela ronronne. Cela tombe bien il y a en ce moment une offre spéciale, CHF 100.00 les 32G.

Mon fils qui, je vous l'accorde, a la chance de vivre avec un papa qui a une bonne situation, n'a jamais eu trop à se soucier du financement de son train de vie, il se dit donc que cela devrait une nouvelle fois passer.

Il craque pour toutes ces options, passe en caisse et rentre à la maison, tout content de son achat.

Mais en chemin, il réalise quand-même qu'il avait annoncé à son papa qu'il achèterait un ordinateur à CHF 2'000.00 et qu'il a en réalité dépensé CHF 2'500.00.... Il est un peu en soucis mais il se dit que son papa, qui est ingénieur en électronique comprendra sûrement que les plus-values qu'il a choisies lui permettront de gagner en rapidité dans ses modélisations 3D...et que de toute façon, l'ordinateur est acheté, il n'aura donc pas le choix... !

Mon fils arrive à la maison avec son nouvel ordinateur sous le bras, et, tout de go, me demande si je suis d'accord qu'il s'achète l'ordinateur XF384i, super génial, au prix de CHF 2'500.00.

Je le regarde bouche-bée...

Mon fils est en train de me demander si je l'autorise à acheter un ordinateur plus cher que prévu alors qu'il l'a déjà acheté ?

Dans un premier temps, je ne sais pas quoi lui dire. Je me dis qu'il n'est quand même pas capable de me refaire le coup de l'imprimante 3D?

Eh bien si, il l'a fait !

J'essaye de reprendre mes esprits, et là je commence à réaliser qu'en fait, mon fils ne respecte pas du tout mon autorité. Que j'ai eu beau lui expliquer la manière dont il devait procéder lorsqu'il effectuait un achat avec l'argent d'autrui, rien à faire, il continue d'en faire qu'à sa tête.

Un conseil de famille s'est donc réuni ce lundi pour traiter de cette histoire... Les discussions furent intenses, car mis ainsi devant le fait accompli, que faire?

C'est désespéré et irrité que nous avons finalement annoncé à mon fils que nous nous opposons à l'achat de son ordinateur à CHF 2'500.00. Non pas parce que le modèle choisi ne nous convient pas (quand bien même son choix initial aurait très bien fait l'affaire). Non, nous avons refusé parce qu'il n'a pas respecté les règles, règles qui venaient d'être clarifiées quelques mois plus tôt.

Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, c'est également désespéré et irrité que la majorité du groupe PLR décide ce soir de refuser le crédit supplémentaire qui lui est soumis.

Après les précédents vécus dans cette commune, on ne fait plus voter une augmentation de crédit pour des travaux déjà commandés et des plus-values non préalablement présentées devant le Conseil général. L'article 41 de la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) fait foi !

PS : l'histoire est inventée de toute pièce, mon fils est formidable et respecte PRESQUE toujours les règles.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Plusieurs considérations qui viendraient à l'esprit à la lecture du rapport du Conseil communal sont semblables à celles pour le cas de l'hôtel communal.

Notamment concernant le retard de cette demande de crédit.

De fait, l'essentiel des chiffres et justifications qu'on trouve dans ce rapport étaient déjà disponibles il y a près de deux ans. Comme la taxe communale ou le coût de la décharge, qui a évidemment été encouru au tout début du chantier.

Si cela avait été demandé alors, je suis sûr que la demande serait passée en entier comme une lettre à la poste.

Il est donc d'autant plus incompréhensible que le Conseil communal arrive si tard avec cette demande.

Peut-être différemment du cas d'autres projets communaux, je peux par contre affirmer et confirmer, aussi en tant que membre de la commission de construction, que le contrôle des coûts m'a semblé ici bien établi et bien géré. Pas de surprises donc de ce point de vue.

Les chiffres du rapport du Conseil communal étaient dans l'essentiel bien établi depuis longtemps à la commission de construction et à la commission financière.

Pour le reste, notre avis rejoint dans les grandes lignes celui de la Commission financière et de gestion.

Cela dit, pour L'Entente, pas d'objections à la prise en considération.

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe socialiste a pris position sur la demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 700'000.00 pour la construction des collèges de Vigner qui est soumise au Conseil Général par le Conseil Communal. Les éléments qui nous ont amenés à cette prise de position sont énoncés ci-après.

Ce chantier est massif, énorme, à l'échelle d'une commune comme la nôtre et pour cause, le mini-campus « Collèges de Vigner » est central pour notre village et ses alentours. Il est central non seulement géographiquement mais également par l'impact qu'il a ou va avoir sur la vie des Saint-Blaisoises et des Saint-Blaisois de tout âge. Entre les élèves et leurs familles, le corps enseignant, les divers employés et fournisseurs, sans compter tous les visiteurs et utilisateurs de notre futur auditoire, c'est une part importante de la population qui va côtoyer ces locaux. Une véritable carte de visite pour notre commune.

Au-delà de ces considérations politiques et pour revenir à des aspects plus concrets : la construction qui nous occupe actuellement a été, et continue d'être, des plus complexes. Aux exigences pratiques du cahier des charges comme de livrer un outil pédagogique performant et un lieu de vie agréable et rassembleur, s'ajoutent des difficultés circonstancielles. Pour n'en citer que quelques-unes :

- des flux de financement compliqués (participation de l'EOREN, parties à charge uniquement de la commune)*
- un cadre légal mouvant (comme en témoignent les augmentations de coûts non devisés liés à des taxes ou exigences légales)*
- des responsabilités et responsables différents (différents conseils communaux)*
- un contexte sanitaire et socio-économique compliqué (COVID, augmentation des prix des transports, de la construction, etc).*

La Commission financière et de gestion l'a fait dans son rapport et nous saluons également le « sérieux du suivi des coûts de la construction » et nous iront un peu plus loin en saluant la gestion globale du projet par les Conseillers communaux en charge et par les diverses commissions et sous commissions qui y ont contribué.

Nous pensons que la tendance générale actuelle est à la satisfaction quant à la gestion du projet et aux livrables que sont les 3 nouveaux bâtiments, Vigner V et l'auditoire. C'est sur ce dernier point cependant que nous aimerions nous attarder maintenant car nous comprenons que ce point cristallise certaines tensions.

Je ne vais pas répéter la complexité que représente la gestion d'un projet comme la construction des collèges, j'espère avoir fait transpirer de mon texte ces considérations il y a quelques secondes. Dès lors qu'on comprend et prend en compte cette complexité de gestion, le débat sur la forme de

cette demande de crédit qui est la communication des dépassements, les détails donnés, les timings, les délais pour nous soumettre cette demande de crédit doit s'adoucir, se teinter d'empathie et laisser place au débat sur le fond.

Le fond étant, en simplifiant à l'extrême, un choix entre un auditoire simplement « rafraîchi », certainement fonctionnel mais très peu attractif et un instrument culturel majeur pour notre commune, véritablement générateur de valeur. L'évolution de l'auditoire d'une simple grande salle à un outil très polyvalent qui permettra une palette d'utilisation très large (on parle de congrès d'entreprise, de concerts de musique classique ou de rock, de convention, d'exposition, etc) est une évolution de ce qu'on peut simplement qualifier de coût vers un véritable investissement. Cette attractivité et cette palette d'utilisation élargie qui impacteront positivement le retour sur investissement sont le fruit des derniers choix réalisés par nos autorités communales mais également par nos représentants dans les différentes commissions et sous commissions liées.

Nous pouvons choisir de concentrer nos efforts sur la forme ou sur le fond mais nous pensons que c'est le fond qui prévaut ici et dès lors le groupe PS à l'unanimité choisi d'entrer en matière et de voter en faveur de cette demande de crédit.

Le Président donne la parole au Conseil communal.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Merci pour cette entrée en matière. Nous avons parlé de baguette magique pour parler de CHF 1.4 millions à CHF 700'000.00. Ce n'est pas une baguette magique ! Mesdames, Messieurs, le crédit de base de CHF 35 millions, nous sommes inférieurs de plus de CHF 700'000.00 ce qui a permis de diminuer ces coûts supplémentaires. Il vous est peut-être difficile à comprendre, cela pose un très grand problème à notre comptable car, nous pouvons faire cela politiquement, c'est-à-dire, vous avez un crédit, des coûts supplémentaires qui sont bien identifiés et qui coûtent CHF 1.4 millions et sur votre crédit, vous avez une réserve. Normalement, vous devez demander CHF 1.4 millions pour ce crédit supplémentaire et ce CHF 700'000.00, tant mieux si vous l'avez.

La Commission financière et de gestion nous a proposé de faire un équilibre en 2 comptes qui n'ont pas de relations, nous l'avons accepté mais ce n'est pas un coût de baguette magique, ce sont des chiffres qui s'expliquent de manière claire. Nous ne sommes malheureusement pas des magiciens.

Il a aussi été dit que ce CHF 1.4 millions était connu depuis plus de 2 ans et que l'on s'étonne qu'il ne soit présenté que maintenant. Oui, ces coûts, non devisés et supplémentaires, sont connus depuis longtemps parce qu'ils ont eu lieu au début du chantier. Ces coûts ont été discutés avec la Commission financière et de gestion depuis toujours, depuis la synthèse de ces coûts. À chaque séance de la commission, sur le point « crédit des collèges de Vigner », nous avons présenté cet état de fait avec ce CHF 1.4 millions. Des discussions se sont tenues à la Commission financière et de gestion, certains étaient d'avis qu'il fallait déposer la demande tout de suite, d'autres étaient d'avis qu'il fallait demander plus tard et ceux-ci étaient toujours majoritaires.

Nous sommes peut-être des petits gamins sur lesquelles il faut taper sur les doigts parce que l'on obéit pas à notre papa, d'accord, mais nous n'avons jamais eu la volonté de dépenser de l'argent qui ne nous appartient pas, ni de l'argent que nous n'avons pas encore engagé. C'est plus compliqué que cela.

Lorsque nous nous sommes rendus compte, après les discussions que l'on a eues avec les spécialistes de Soundpatch et les architectes, après que vous ayez voté les CHF 400'000.00 pour l'équipement, quand on s'est rendu compte que le toit ne pouvait pas rester, qu'il fallait l'enlever en raison des équipements que l'on venait de voter, nous avons déjà voté ce montant. Allez peut-être voir la masse de ventilation qu'il y a pour l'ensemble du collège, avec tous les passages qu'il y a, nous pensions pouvoir faire de manière simple. Peut-être nous aurions dû le savoir avant mais nous sommes des miliciens, nous avons des professionnels, nous sommes dans une rénovation, voilà.

Il a fallu enlever ce plafond, on s'est rendu compte qu'il fallait faire quelque chose en-dessus et qu'il fallait agir. Nous avons alors fait des réflexions, pas des réflexions de petits gamins mais des réflexions de professionnels, avec des architectes, et nous avons commencé à nous dire « qu'est-ce qu'on fait de cet auditoire » ? Il y a eu des réflexions parallèles, pour la cuisine, est-ce que la cuisine, c'est une cuisine pour les élèves ? Est-ce qu'on fait un réfectoire dans le foyer ? Petit à petit, cela s'est décanté, nous avons mis un certain temps, trop de temps. Les architectes et la commune, nous avons pris du temps, c'est vrai, mais nous n'avons pas dépensé grand chose, la seule chose que l'on a dépensé c'est de démonter le plafond et faire les installations électriques. Ces installations, quelque soit la décision que l'on prend ce soir, puisque nous nous sommes payés CHF 400'000.00 d'équipements, il faut les faire fonctionner.

Lorsque nous avons eu des discussions avec la Commission financière et de gestion, nous avons proposé d'arrêter les travaux. Nous nous sommes tous rendu compte, je pense que vous pouvez m'accorder cela, à la Commission financière et de gestion, nous avons dit non, nous n'arrêtons pas les travaux. Alors qu'est-ce qu'on a fait en plus ? Nous avons commandé ces plaques que vous voyez derrière moi, pour le bruit, le son. Nous sommes dans une situation où les matériaux ont du retard pour arriver c'est pourquoi nous les avons commandés.

Nous n'avons pas commandé le parquet ni les luminaires. Autrement dit, si ce soir vous nous dites, « nous ne voulons pas d'un auditoire qui coûte CHF 580'000.00 de plus », nous pouvons vous comprendre, nous ne le ferons pas. Cela coûtera quand même quelque chose de plus car nous avons commandé des plaques de mur, d'entente avec la Commission financière et de gestion, ainsi que l'électricité supplémentaire qui n'était pas prévue comme cela. Quelques coûts supplémentaires oui, mais pas CHF 580'0000.00.

Nous avons prévu d'isoler l'auditoire car nous ne pourrions pas terminer les travaux en même temps que le reste du collège, il sera isolé et terminé.

Un autre élément, en tant qu'architecte, de direction de projet, commission de construction et sous-commission pour la configuration de l'auditoire, nous nous sommes demandés ce que l'on pouvait faire de bien. Nous avons l'impression que le processus qui a été fait, était bien. Nous avons construit un concept qui nous convient, que l'on trouve bien et qui est intéressant. Pourquoi ? Pour le rayonnement de la commune et de cette salle. L'autre élément, à juste titre, la Commission financière et de gestion nous a demandé de voir, économiquement, comment cette salle pouvait fonctionner. Nous l'avons fait et c'est dans le rapport et dans celui-ci, nous avons montré que si nous sommes mauvais et que nous ne sommes pas dynamiques, elle nous coûtera CHF 70'000.00/an. Si par contre, nous arrivons à l'animer et à lui rendre une certaine valeur sur le Littoral, une renommée, nous pouvons gagner jusqu'à CHF 70'000.00/an.

Il nous semble avoir fait le tour du problème, oui cela coûte plus cher, oui nous sommes venus trop tard. Nous pensons que nous aurons les moyens de le faire vivre et d'en faire profiter tout le village.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Les chiffres sont là et en effet il ne faut pas les négliger. C'est donc l'Auditoire qui est impacté directement. Les avis divergent et mille questions légitimes vous/nous taraudent :

- *Avons-nous été avertis à temps par le Conseil communal ?*
- *Ce dossier massif est-il comparable à l'achat d'un ordinateur ou une imprimante 3D ?*
- *Avons-nous sous-évalué l'ampleur des rénovations ?*
- *Pourquoi personne n'a réagi plus vite ?*
- *Et si on dit non, est-ce que les travaux s'arrêtent ? Et quelle allure aura notre Auditoire sans les adaptations nécessaires ?*
- *Et si on dit « Oui », allons-nous pouvoir amortir l'investissement ?*
- *Etc. etc...*

Pour répondre en partie à toutes vos interrogations, ce soir j'ai envie de nous faire voyager et de nous projeter dans l'avenir !

Fermons les yeux et imaginons :

Saint-Blaise, printemps 2022, il fait bon, l'air est léger, la température agréable, les fenêtres des maisons sont ouvertes. En se promenant dans le village on entend quelques bribes de conversation provenant des habitations et des passants :

- *Chéri, t'as vu ? La semaine prochaine l'exposition des amis des oiseaux à l'Auditoire de Vigner ? En fait, il y a plein d'événements associatifs de prévu dans ce nouvel auditoire.*
- *Tim, tu vas à la disco à l'Auditoire ce weekend ? On est toute une équipe de copains à y aller ? Parait-il qu'il y a un light show incroyable !*
- *Chérie, théâtre ce soir ? Oh pas envie d'aller jusqu'à Neuch ! T'inquiètes, je t'emmène à deux pas d'ci !*
- *Dis pour notre gala d'entreprise, tu n'aurais pas une idée d'une salle assez grande, mais pas trop, on a plus de 200 convives ? Mais bien sûr l'Auditoire de Saint-Blaise c'est cosy, la taille idéale, il y a toute l'infrastructure pour la cuisine et il y a même un lounge bar. C'est une salle unique dans le canton.*

On continue de marcher dans le vieux village et on entend encore quelques conversations :

- *T'as vu j'ai gagné un jambon à l'os de chez Léger ! Mais où t'as gagné ça ? Hier soir au match au loto à l'Auditoire de Saint-Blaise*
- *Trop bien ce concert à l'Auditoire de Junior Tshaka ! Le son c'est une tuerie dans cette salle !*
- *T'es d'accord ce spectacle de fin d'année scolaire était super ? Oh ils étaient trop beaux nos « pitchouns ». Nous avons vraiment une superbe salle à Saint-Blaise pour nos enfants !*
- *Ce soir c'est cinéma : ça te dit d'aller revoir « Retour vers le futur » à l'Auditoire de Saint-Blaise ?*

Et plus loin un couple lit une affiche :

- *Conférence du célèbre professeur « Pavelove Boutitch » à l'Auditoire de Saint-Blaise dont le thème est « comment investir de manière optimale dans une commune », on y va ?*

Et c'est plein d'entrain et la tête pleine de joyeuses conversations glanées ici et là que nous rentrons à la maison.

Le lendemain c'est Conseil général

Les conseillers entrent dans l'Auditoire pour la première fois, les tables et les chaises sont disposées de manière ordonnée, la salle est lumineuse, c'est magnifique.

« Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, bienvenue dans ce nouvel auditoire, l'acoustique nous permet de parler sans micro. J'espère que vous êtes bien installé et que ce nouveau lieu va nous inspirer pour prendre de bonnes décisions pour le bien de notre village, de nos citoyens et des générations futures. Bonne séance ! »

Puis le jour suivant en se promenant en ville de Neuchâtel

On rencontre plusieurs acteurs de la vie culturelle et associative, tous sont intéressés :

- *La fête des vendanges pour la soirée des membres !*
- *Le théâtre d'impro pour une soirée de match d'impro !*
- *Le théâtre du passage pour ses spectacles externes !*
- *Le WAJ pour organiser des concerts !*
- *Les amis de la peinture pour une galerie temporaire !*

Puis un dialogue s'installe avec un passant

- *Dites ! vous avez dû investir une blinde dans ce magnifique lieu ; mais ça vaut vraiment la peine ? c'est une salle vraiment top, mais ce n'est pas un peu cher tout ça pour vos impôts ?*
- *Vous savez les investissements consentis sont couverts par les locations. Vous n'y croirez pas, mais la salle a été prise d'assaut dès son inauguration tellement elle répondait à une demande pour le bas du canton.*
- *En tout cas c'est audacieux, ils ont eu le courage d'investir ! Bravo ! C'est vraiment un plus pour Saint-Blaise et toute la région. Cette salle est unique*
- *Oui vous pouvez le dire en effet Saint-Blaise rayonne par ses beaux projets, on peut dire que c'est une « terre de dynamisme ».*

Voilà le voyage se termine. Vous pouvez ouvrir les yeux pour ceux qui les auraient fermés et revenir à la réalité du Conseil général.

J'espère que cette projection vous aura permis de ressentir le potentiel de cette belle salle. De constater qu'elle va participer à faire rayonner Saint-Blaise sur tout le Littoral, voire plus loin ! Quelle s'autofinancera même !

Cette semaine encore, une participante de la Commission de la jeunesse nous partageait son avis :

- *« Une salle de cette taille, avec un bon son n'existe pas dans le bas du canton, elle répond à une vraie demande ! ce sera génial ! »*

Votre vote est important. Rien n'est parfait dans les instances dirigeantes et politique villageoise. La milice que nous formons fait de son mieux et a ses limites dans la bonne gestion de tous les projets. Mais que cela ne nous limite pas, nous, dans nos choix pour l'avenir.

C'est donc avec bienveillance, que je vous invite au nom du Conseil communal à voter OUI au crédit complémentaire pour les collèges et l'Auditoire de Vigner ! et ainsi d'offrir à nos citoyens, nos sociétés locales, à la culture et aux loisirs une salle digne de ce nom.

Merci de m'avoir écouté et Vive Saint-Blaise !

Le Président clôt la discussion d'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion de détails.

Comme il n'y a pas d'intervention, **le Président** clôt la discussion de détails et passe au vote.

L'arrêté est accepté par 21 voix pour et 7 contres et 2 absentions.

M. Alain Jeanneret (CC)

Cela ne se fait pas mais je vous remercie.

9. Demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 pour le remplacement de la roue du Moulin ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 15 novembre 2021, en présence de ses 9 membres, ainsi que des 5 membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

La Commission financière et de gestion note que cette dépense est dans la compétence financière du Conseil communal et que ce dernier a préféré demander un crédit d'engagement en raison du caractère symbolique que représente la roue du Moulin pour le village.

Depuis son installation en 2004, la commune a dû déboursier environ CHF 15'000 en frais de réparation pour la roue actuelle. La roue est à l'arrêt suite à la rupture de pièces métalliques lui permettant de tourner. Un artisan de Corcelles-Cormondrèche sera chargé de procéder au remplacement de la roue. Il installera une structure métallique recouverte de bois qui sera plus facile à entretenir.

La Commission financière et de gestion recommande à l'unanimité de ses membres au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement.

Rapport de la Commission des infrastructures et des espaces publics (non lu au cours de la séance) :

La Commission des infrastructures et des espaces publics s'est réunie le 19.10.2021. Lors de la séance, les éléments suivants ont été mis en avant par le représentant du conseil communal :

- La roue a 17 ans et le moyeu est cassé.
- Une 1^{ère} offre a été obtenue auprès d'un artisan situé à Morat. Pour CHF 70'000.00 elle proposait de reproduire la roue en la réalisant intégralement en bois.
- Une 2^{ème} offre a été obtenu auprès d'un artisan situé à Corcelles. Elle sera réalisée en métal et recouverte de bois pour un montant de CHF 35'000 dont environ CHF 8'000.00 de divers et imprévus. Le délai de fabrication est de 3 mois.
- Les médias seront conviés lors du démontage de la roue actuellement en place.

La commission est favorable à l'unanimité des membres présents (5 membres sur 7) lors de la séance du 19.10.2021 pour la sélection de l'offre conduisant à la demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 pour procéder au remplacement de la roue du moulin.

Le Président ouvre la discussion de détails.

M. Ludovic Kuntzer (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de sa séance préparatoire du lundi 22 novembre, le groupe PLR a examiné la demande de crédit de CHF 35'000.00 pour le remplacement de la roue du Moulin.

L'emblématique roue du Moulin de Saint-Blaise est arrivée en fin de vie il y a quelques mois. Son axe a cassé. Après une analyse pour réparation, il s'est avéré que ce n'est pas possible de la réparer.

Pour que cette roue puisse à nouveau fonctionner, le Conseil communal a trouvé un artisan à Corcelles qui, pour un coût acceptable, pourra réaliser en 3 mois une nouvelle roue en métal, recouverte de bois avec un roulement à billes, ce qui devrait lui donner une durée de vie meilleure.

Pour ceux qui se posent la question, cette roue est totalement indépendante de la maison.

En même temps, un assainissement des sous bassement sera réalisé, mais pas sur ce crédit.

Nous nous réjouissons de pouvoir à nouveau contempler cette roue qui est un élément incontournable dans notre village.

Le groupe PLR a accepté la demande de crédit de CHF 35'000.00 dans sa majorité et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je profite d'avoir la parole pour souligner que l'on aurait pu demander la lecture du rapport de la Commission infrastructures et espaces publics mais je ne pense pas qu'il aurait été souhaité, juste pour signaler qu'il existe aussi ce rapport.

Je vais maintenant faire la prise de position du PS.

Nous partons du principe que sur ce projet de CHF 35'000.00, nous n'aurons pas à voter un crédit de CHF 700.00 supplémentaires, je vous laisse enlever les 3 zéros, cela revient un peu près au même. Nous avons 25% d'imprévus, évidemment pour un crédit comme celui-ci, cela passe beaucoup plus facilement que sur un crédit de CHF 35 millions.

Cela étant, au PS, nous voulons donner du grain à moudre à ceux qui aiment que la culture rayonne dans notre village. Nous ne voulons pas mettre des bâtons dans les roues à des projets qui ont du sens, nous aimons que la roue tourne, même quand il y a quelques grains de sable, nous nous positionnerons alors en faveur du crédit.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Rien à ajouter.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La roue tournera, je l'espère, sans grains de sable ! Je remercie les groupes pour leurs prises de position, je n'en espérais pas mieux.

Nous vous informerons lorsque l'artisan viendra retirer la roue, cela sera certainement un spectacle à voir puisqu'il doit venir avec son camion, soulever la roue sans la démonter. Nous vous aviserons donc du jour où il viendra l'enlever mais également du jour où il viendra l'a reposer pour que vous puissiez la voir tourner.

Comme il n'y a pas d'intervention, **le Président** clôt la discussion de détails et passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

10. Programme de législature

Le Président :

J'ai reçu un mail ce matin, de la part des partis, qui souhaitent repousser les discussions du programme de législature à la prochaine séance du Conseil général. Nous allons donc sauter le point 10 et passer directement aux communications du Conseil communal.

11. Communication du Conseil communal

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Trois brèves informations :

La Grand'Rue 28, c'est-à-dire l'ancienne Poste, la Grand'Rue – La Raiffeisen et la Grand'Rue 29 – la maison qui est en face, sont maintenant branchées sur le réseau de chaleur. Nous avons pu supprimer 2 chaudières à mazout dans ces maisons et le réseau de chaleur fonctionne.

Le bâtiment Vigner 3 sera aussi branché, ce qui permettra aussi de supprimer une chaudière à gaz.

L'Hôtel communal et l'ancienne gendarmerie sont aussi sur ce réseau de chaleur et on passe là du mazout aux pellets.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, l'inauguration officielle des collèges de Vigner aura lieu lors de la Fête de la jeunesse de l'été prochain, le 25 juin, date à réserver.

Rive-de-l'Herbe

Il s'est passé beaucoup de choses. Avec l'adjudication des mandats d'ingénieurs spécialisés, il est maintenant possible de finaliser le projet. Une nouvelle évaluation financière de ce projet est établie ces jours, j'ai déjà peur. Une séance avec la commission de suivi de ce projet pourra être organisée d'ici à mi-décembre pour vous parler du projet comme il est maintenant, finalisé avec les utilisateurs et la commune et des coûts correspondants avec le timing.

M. Pierre Schmid (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Quelques nouvelles brèves.

Fitness urbain/street workout

La demande d'autorisation est au SAT pour validation. Si tout va bien nous pourrions l'installer ce printemps 2022. Street workout en français : entraînement de rue

Commission du 3Février

La cérémonie et la fête du 3 février auront lieu le 3, 4 et 5 février 2022. Nous travaillons étroitement avec la C3F pour l'organisation de l'événement et avec les sociétés locales impliquées. Rien n'est encore définitif, nous attendons encore les recommandations pour les mesures sanitaires du Conseil fédéral et du canton.

Commission de la jeunesse

La future Commission de la jeunesse s'est réunie pour la deuxième fois afin de proposer un rapport expliquant sa mission, son fonctionnement et ses buts. Ils seront, dans un premier temps, soumis au Conseil communal. Les membres se réjouissent de pouvoir travailler d'ici l'année prochainement dès que la commission sera validée.

Commission des Fourches et Commission des ports et des rives

Tout au long de l'année, les deux commissions se sont réunies plusieurs fois pour déterminer les tâches et les propositions d'amélioration et d'entretien des lieux. À présent que M. Sébastien Saam, responsable des infrastructures, a pris ses fonctions. Nous allons pouvoir aller de l'avant dans les demandes et les projets.

Informatique

Une nouvelle version d'ECHO sera installée le 4 février 2022. Elle proposera de nouvelles fonctionnalités plus efficaces. Une formation sera organisée à cet effet par Maxence Guinand et notre administrateur communal.

Je rappelle que vous pouvez déjà annoncer votre intérêt en écrivant un mail à maxence.guinand@ne.ch. Des informations supplémentaires vous parviendront en début d'année 2022.

RNL CLS

Toutes les communes du Littoral se réunissent régulièrement pour trouver des solutions ensemble pour, par exemple ; la vaisselle réutilisable, la promotion des installations sportives existantes, des idées pour de nouvelles infrastructures pour faire bouger les citoyens, etc.

Merci pour votre écoute attentive et Vive Saint-Blaise

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les Travaux Maigroge-Gare CFF

Les travaux débuteront le 6 décembre jusqu'à avant les Fêtes de Noël, avec des travaux préparatoires qui auront lieu. Il y aura quelques désagréments pour les gens qui y habitent, notamment le trafic de la route qui sera réglé par feux. La route sera interdite aux personnes qui ne sont pas bordiers. Il y aura un passage pour les piétons, les indications seront données et figureront dans le Bulcom.

En ce qui concerne les autres chantiers, nous sommes en discussion avec le Service des ponts et chaussées pour la rue Maigroge/Daniel-Dardel/Route de Lignièrès pour des travaux qui devraient normalement intervenir au printemps 2022.

Nous sommes également en discussion avec le canton pour la RC5 avec certaines propositions d'amélioration en fonction des premiers plans qu'ils nous avaient donnés. Nous avons pris un peu de retard parce que, comme mon collègue M. Canonica vous en parlera au sujet du projet de chauffage à distance, nous devons peut-être l'intégrer dans nos futurs travaux à venir. Donc les routes seront ouvertes à Saint-Blaise et cela créera quelques gros problèmes de trafic. Il faudra s'attendre à rouler au pas à Saint-Blaise, voire avoir des interdictions de circuler.

M. Canonica Roland (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Véhicules électriques

Pour les amateurs de véhicules électriques, vous avez une borne de charge rapide qui sera mise en fonction ces prochains jours au port.

Panneaux photovoltaïques

Les panneaux photovoltaïques de Vigner V entreront en exploitation à la fin du mois.

Chauffage à distance

Vous en avez certainement entendu parler pour la commune de Cornaux et de Cressier, il s'agit d'un projet du Groupe E Celsius qui veut récupérer les chaleurs dégagées par la raffinerie Varo pour chauffer de l'eau et la ventiler dans les différentes communes qui seraient intéressées.

Cornaux et Cressier ont accepté, La Tène est en tractation, Hauterive et Saint-Blaise sont aussi intéressés. Nous sommes en discussion, le projet a été présenté, les documents nous sont parvenus nous devons regarder à ce que cela signifie.

En ma qualité de Président de la Châtellenie, nous avons appris que le Groupe E Celsius a l'intention d'aller jusqu'à Ins et Müntschemier pour offrir de la chaleur.

Pour vous soulager, cela ne coûtera rien à la commune. La commune mettra uniquement le sous-sol à disposition et le reste sera pris en charge par Groupe E Celsius. Cela semble tellement beau qu'il faut se pencher sérieusement sur la question afin de savoir quelles sont les implications pour nous.

Projet de photovoltaïques

Il y a un gros projet en cours dans la commune, le gros souci que nous avons, c'est de savoir si le réseau électrique est capable de supporter cet apport de courant photovoltaïque qui est très volatile. La bonne nouvelle est que notre réseau est en mesure de le supporter.

Wifi gratuit

Nous sommes en train de regarder pour installer un Wifi, c'est-à-dire, ce qui est le « Nemo » qui devient « FreeWifi ». C'est un Wifi gratuit qui sera disponible au port, au centre du village et éventuellement aux Fourches. C'est en début de discussion et nous allons étudier ce que cela génère et l'intérêt que cela représente eu égard au fait que bientôt tous ici présent, avons des abonnements de natel illimités.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Repas des Aînés

Le traditionnel repas des Aînés ouvert à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus aura lieu le 10 décembre prochain à l'Espace Perrier à Marin.

Cette manifestation est organisée conjointement par l'administration communale, le Conseil communal, les membres de la Commission des aînés et de soutien ainsi qu'une dizaine de bénévoles.

Afin de se calquer sur les recommandations officielles en vigueur le pass Covid sera obligatoire pour toute personne invitée ou présente lors de cette manifestation. Nous restons bien entendus attentifs à l'évolution de la pandémie et nous nous y adapterons si nécessaire. Nous nous réjouissons d'avoir reçu déjà plus de 80 inscriptions.

Un joli programme avec quelques surprises a été ficelé afin de vivre ce moment de partage et de fête avec les seniors de notre commune.

Séances information vaccination Covid organisées par le canton

Le 9 décembre prochain de 18 à 20h aura lieu un stand d'information et de vaccination organisée par le canton à la salle de gymnastique de Vigner (c'est-à-dire ici).

Toute personne voulant recevoir des infos ou recevoir la 1^{ère} dose du vaccin contre le Covid pourra le faire en présence d'un médecin ainsi qu'une équipe médicale. Et le 13 janvier, rebelote pour la 2^{ème} dose, même endroit, même heure.

N'hésitez pas à passer le message si vous connaissez quelqu'un qui pourrait être intéressé par la présence de cette offre dans notre commune.

Fusion/Copil

Lors de notre dernière séance du conseil général le 23 septembre vous avez accepté, ainsi que les conseils généraux des autres communes concernées, un arrêté concernant la mise sur pied d'un comité de pilotage pour préparer un projet de fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise.

Selon l'art. 2 de cet arrêté, le Copil est composé de 2 membres de l'Exécutif de chaque commune et d'un membre du Législatif. Les représentants pour Saint-Blaise sont M. Lorenzo Zago (président de la Commission de fusion), M. Claude Guinand et moi-même.

Nous avons eu notre 1^{ère} séance le 10 novembre dernier durant laquelle nous avons élu M. Rocco Mauri de Hauterive et Pascal Vaucher de La Tène à la coprésidence du Copil.

Durant la séance les membres du Copil se sont engagés à présenter un rapport aux Conseils généraux au mois de mars 2022. Une commission de rédaction de ce rapport sera composée d'une personne par commune. Il y aura Thierry Adatte, Rocco Mauri, Valérie Dubosson et Claude Guinand.

Le contenu du rapport qui vous sera soumis l'année prochaine devrait contenir les éléments suivants : démarche, ambitions, charte d'engagements, les phases et le budget du processus de fusion, l'organisation ainsi que le rôle et les implications des conseils généraux, des Commissions de fusion, du Copil et des groupes de travail.

Nous sommes dans la phase préparatoire définie dans le rapport des Commissions de fusion présenté en septembre dernier. Cette phase durera jusqu'au vote courant mars 2022 des conseils généraux.

Pour réaliser ce travail le Copil a agendé 5 séances où il sera accompagné par le RUN en tant que mandataire.

Au cas où le rapport en fin de phase préparatoire est accepté de la part de tous les conseils généraux nous avons fixé quelques étapes pour la suite :

- *Adaptation d'une convention de fusion par les Conseils généraux : juin 2023*
- *Votation populaire sur la fusion : automne 2023*
- *Élections communales : printemps 2024*

Nous avons décidé également de mandater une personne extérieure au Copil qui sera en charge de la communication. Nous pourrions annoncer son nom d'ici la prochaine séance du Conseil général.

Si vous souhaitez des compléments d'informations Claude Guinand, Lorenzo Zago ou moi-même restons volontiers à votre disposition.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Un compte Instagram vient d'être créé « 2072saintblaise ». Des photos des décorations du calendrier de l'Avent seront publiées dans la story quotidiennement. La C3F et l'Association des commerçants de Saint-Blaise ont réussi à trouver des participants tous les jours, du 1^{er} au 24 décembre 2021. Vous retrouverez toutes les informations dans le Bulcom, Facebook et Instagram.

12. Motions et propositions

Il n'y a pas de motion ni de proposition.

13. Interpellations et questions

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Les Conseillers généraux soussignés interpellent le Conseil communal afin de connaître sa prise de position suite au rapport issu de la séance en commun des Commissions des énergies et de l'urbanisme du 16 novembre 2021.

Ainsi que les actions que le Conseil communal entend entreprendre en conséquence.

Les Conseillers généraux :

- *Olivier Blanchoud (PS)*
- *Benjamin Jaggi (PLR)*
- *Lorenzo Zago (Entente).*

Développement :

Le texte que je lis reçoit l'approbation des 3 co-signataires.

Vous aurez déjà pris connaissance sur le site Echo du rapport dont il est fait mention dans l'intitulé de notre interpellation. Les signataires de cette interpellation portent un propos qui émane directement des commissions susmentionnées.

Cette interpellation soutient l'idée que la question de la pose de panneaux photovoltaïques doit être prise en main rapidement, ceci à une époque qui parle et de pénurie d'électricité et de décarbonisation nécessaire et indispensable de l'énergie.

Si un avis, une vision du développement des panneaux photovoltaïques en zone d'ancienne localité est présentée, les signataires de cette interpellation sont conscients que le propos ne peut avoir pour valeur qu'un avis exprimé et non la portée d'une injonction quelconque.

Toutefois, l'interpellation exprime avec force que la demande de la mise sur pied d'une sous-commission ad'hoc semble être le passage inévitable pour que la question qui nous préoccupe soit traitée.

Dès lors, nous nous permettons de vous référer au rapport joint pour lancer ou compléter la mise en route d'un règlement que nous souhaiterions voir rapidement... voir le jour.

Rapport des commissions d'urbanisme et des énergies réunies en séance conjointe le 16 novembre 2021 » (non lu durant la séance)

Les Commissions d'urbanisme et des énergies se sont réunies en séance conjointe le 16 novembre 2021, en présence du chef du dicastère des énergies et d'un expert invité.

L'objet de la séance était de discuter et de prendre position sur le moratoire de fait que le Conseil communal applique depuis un certain temps à tous les projets de panneaux photovoltaïques dans la zone d'ancienne localité.

À la suite de quelques présentations et d'une discussion générale, l'avis prépondérant des deux commissions se résume ainsi :

Les principes généraux de favoriser la transition énergétique, ainsi que l'intérêt à l'utilisation de l'énergie solaire sur des constructions existantes l'emportent en principe sur les aspects esthétiques.

L'efficacité des solutions techniques, qui peuvent notamment impacter la couleur des panneaux, devrait primer sur l'esthétique.

Les deux commissions souhaitent que les projets photovoltaïques dans le village aboutissent sans délais inutiles.

Elles souhaitent que la sous-commission ad'hoc déjà envisagée pour l'établissement d'un règlement communal soit activée rapidement.

Il faudra éviter que ce qui est exigé dans ce règlement entrave ou empêche les projets. La recherche d'efficacité énergétique doit en tout cas primer.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le Règlement d'aménagement de notre commune, qui date de 2001, ne traite pas de la question de l'installation en toiture de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques. Il sera révisé de manière approfondie dans la phase actuelle de révision du Plan d'aménagement local.

Pour information, durant les années 2020 et 2021 :

- *une vingtaine d'annonces de projets de panneaux solaires en dehors de la Zone d'ancienne localité (ZAL) ont été faites, dont 5 sont encore en cours de traitement ;
la totalité de ces annonces ont débouché sur une réalisation, le réseau électrique étant apte à recevoir le courant injecté*
- *5 demandes d'installation de panneaux photovoltaïques ont été faites dans la zone d'ancienne localité (ZAL) ;*
 - *le premier de ces dossiers a été déposé au début de 2020 ; le Conseil communal a décidé de ne pas lui accorder le permis de construire, jugeant son impact sur le bâtiment lui-même et sur les bâtiments alentours trop importants ; la Commission d'urbanisme avait préavisé ce dossier dans le même sens ; le propriétaire a renoncé à son projet*
 - *3 autres propriétaires ont par la suite également décidé de renoncer à déposer une demande de permis de construire leurs projets, ayant été informés de la politique dorénavant appliquée par le Conseil communal en ZAL*
 - *le cinquième propriétaire a décidé de déposer malgré tout une demande de permis de construire, comme la réglementation le lui autorise, malgré les préavis négatifs du Conseil communal et de la Commission d'urbanisme ; le dossier est encore en cours de traitement.*

Pourquoi le Conseil communal a-t-il décidé de ne pas accorder de permis de construire aux projets de panneaux solaires en ZAL, en l'absence de règlement ?

La zone d'ancienne localité de Saint-Blaise est située en zone ISOS. ISOS veut dire Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse. L'art. 78 de la Constitution fédérale oblige la Confédération, ses établissements et ses services à prendre en considération et à ménager les paysages, les sites construits et le patrimoine culturel bâti. L'ISOS fournit une base pour qu'ils puissent mettre en balance de manière fondée les intérêts de la protection des sites construits et ceux d'autres tâches de l'État.

À part cet article Constitutionnel, je vous évite toutes les autres références légales et organisationnelles, très nombreuse et imbriquées. Elles peuvent être trouvées facilement sur le site de la Confédération. Je ne citerai que quelques phrases pour illustrer la portée de cet inventaire :

- *l'ISOS recense et documente les agglomérations les plus remarquables dans toute la Suisse*
- *l'ISOS n'équivaut pas à une mesure de protection absolue ni à une planification, mais constitue une base pour la planification*
- *l'ISOS est le seul instrument proposant pour l'ensemble du territoire une évaluation des sites construits selon des critères uniformes*
- *il constitue par là même une base significative pour un développement de qualité de l'environnement bâti*
- *la Confédération utilise systématiquement l'ISOS dans l'accomplissement de ses tâches ; les cantons et les communes en tiennent compte dans leurs planifications.*

Sur la liste des sites construits d'importance nationale à protéger, on trouve 29 entrées pour le canton de Neuchâtel. Pour en citer quelques-unes il y a, en tant que « village » ou « village urbanisé » :

- Auvernier, Colombier, Cressier, Corcelles, Môtiers et bien sûr Saint-Blaise (sans les citer tous)

Sous la dénomination « cas particulier » on trouve :

- La Borcarderie, la Cité Martini, Montmirail, Préfargier (toujours sans les citer tous)

Le cahier ISOS pour la commune de Saint-Blaise est très riche de descriptions et de recommandations, qu'il n'est pas possible de décrire ici en détail.

De manière très succincte il y a trois périmètres de protection principaux autour du Temple, (quartier du bas) le long des rues de la Châtellenie et du Tilleul (quartier du haut) et au sud de la gare CFF (quartier de la gare). Les deux zones autour du Temple et des rues Châtellenie et Tilleul ont les notes de protections maximales possibles : ce sont des zones avec un objectif de sauvegarde de catégorie A (maximale), et les trois cases Qualités de la situation, Qualités spatiales et Qualités historico-architecturales sont cochées et décrites.

Le village compte encore des zones dites de périmètre environnant, des ensembles divers, des éléments individuels, des échappées dans l'environnement. On peut citer Le Ruau, la Maison de la Dîme, la Maison Perrier, le Collège de la Rive-de-l'Herbe, la rangée de maisons contiguës à l'Hôtel communal, etc.

Il y a aussi des éléments perturbants, telle que l'annexe sud à l'Hôtel du Cheval Blanc, la maison de l'ancienne poste aux Bourguillards et les trois maisons contiguës qui la bordent en ouest, etc.

La fiche comporte quelques phrases fortes positives :

- Remarquables qualités de situation à l'articulation du Littoral avec la plaine de l'Entre-deux-Lacs.
- Hautes qualités spatiales en raison de la partition du bâti en trois composantes égrenées sur un ruisseau qui détermine leurs structures contrastées.
- Excellentes qualités historico-architecturales en raison de la présence d'un nombre élevé de bâtiments de valeur

La fiche comporte également quelques recommandations plutôt critiques :

- Les deux périmètres historiques souffrent d'un certain nombre d'altérations : garages, vitrines, terrasses, annexes et balcons. Un plus grand effort doit être consenti pour maintenir l'authenticité des bâtiments d'origine.
- Le quartier de la gare devrait faire l'objet d'une plus grande attention. Son implantation sur un coteau en pente accusée le rend vulnérable puisque tout élément gênant y ressort de manière disproportionnée.

D'un point de vue juridique, il y a une jurisprudence riche d'enseignements sur la question des panneaux solaires dans les zones ISOS, qu'il n'est pas possible de développer complètement ici. Contrairement à une idée assez répandue, il y a de nombreux cas dans lesquels les communes qui ont refusé de telles implantations ont eu gain de cause au Tribunal fédéral. Un élément important dans les jugements rendus, est la présence ou l'absence d'une politique bien définie en matière de protection du patrimoine.

Pour terminer ce chapitre sur l'ISOS, citons quelques éléments de la jurisprudence (les références sont disponibles auprès du Conseil communal) :

- Le Tribunal fédéral (TF) exige des cantons et des communes qu'ils prennent en compte les inventaires fédéraux tant lors de l'établissement de plans d'affectation [...] que lors de la pesée d'intérêts (au stade du permis de construire)
- L'inventaire ISOS doit être pris en considération dans la pesée des intérêts de chaque cas d'espèce - y compris lors de l'accomplissement de tâches purement cantonales et communales -, en tant que manifestation d'un intérêt fédéral
- Une atteinte demeure possible lorsqu'elle n'altère pas l'identité de l'objet protégé ni le but assigné à sa protection ; celui-ci découle du contenu de la protection mentionné dans l'inventaire et les fiches qui l'accompagnent

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par ce rappel de la situation ISOS de notre village, et par ces quelques aperçus de l'évaluation qui en a été faite dans ce cadre, nous avons souhaité vous rendre attentifs au fait que nous avons une grande responsabilité vis-à-vis de ce patrimoine, non seulement envers les habitants de Saint-Blaise, mais aussi envers les habitants de notre pays.

Ce sont ces réflexions qui ont amené le Conseil communal à examiner de manière critique l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toits de la ZAL.

Une telle implantation n'est pas interdite, mais le Conseil communal est d'avis qu'il y a lieu de faire une pesée des intérêts soigneuse puis de définir des règles précises pour leur implantation.

Car il y a bien sûr un autre volet important à considérer : celui de l'énergie. Son importance est plus facile à saisir directement, à l'heure de la COP26 et de l'urgence climatique.

Notre Commune n'a pas à rougir de son action dans ce domaine, mais elle doit encore progresser de manière significative. Avec l'installation d'une chaufferie à pellets dans le collège de Vigner et du réseau de chaleur qui lui est attaché, nous avons pu supprimer plusieurs chaudières à mazout, et il y a encore un certain potentiel de développement.

Nous avons profité des toits plats de ces collèges pour y installer une centrale photovoltaïque. Nous assainissons nos bâtiments communaux pour qu'ils soient énergétiquement meilleurs.

L'Administration roule en scooter électrique, et nous envisageons de remplacer un maximum de véhicules et de machines par des engins électrifiés.

Le Conseil communal s'efforce d'accompagner les initiatives privées faites dans le domaine énergétique, chaque fois que cela est possible. Ce genre d'initiative commence à fleurir.

Mais l'effort dans le domaine de l'énergie doit être accentué au niveau général, comme le permet, ou plutôt l'exige, la nouvelle loi sur l'énergie.

Le Conseil communal a besoin de préciser sa feuille de route. Le plan communal des énergies doit être établi, de même que le plan des zones énergétiques. C'est bien l'intention du Conseil communal, comme il l'a exprimé dans son Programme de législature. C'est dans ce cadre qu'il sera possible de trouver éventuellement d'autres manières d'utiliser l'énergie solaire, en exploitant les toits de plus grandes dimensions existants, en créant des coopératives solaires, en utilisant peut-être les surfaces au-dessus de l'autoroute, ou d'anciennes friches qui ne sont pas constructibles.

Vous l'aurez compris, le but du Conseil communal n'est pas simplement d'interdire, mais de faire une réelle pesée des intérêts, et de chercher peut-être des alternatives intelligentes et plus efficaces que de mettre quelques mètres carrés sur des toitures anciennes, avec le risque de dénaturer tout un site, et si nous arrivons à la conclusion qu'il est utile de le faire quand même, il y a un certain nombre de règles à respecter pour assurer une cohérence.

C'est de cette manière, pensons-nous, qu'aussi bien la question de la protection du patrimoine que la question des énergies renouvelables ne pourront être traitées sur un pied d'égalité et optimisées. Un mot encore sur l'action du Conseil communal à ce sujet : la question des panneaux photovoltaïques est posée dans pratiquement toutes les communes ayant une ZAL, et nous avons des contacts nombreux avec plusieurs de ces communes, dont La Chaux-de-Fonds, par exemple, site UNESCO, qui a une typologie du bâti différente de la nôtre, mais qui a mis en place des directives intéressantes.

C'est un sujet qui est aussi discuté dans les instances cantonales et régionales, comme l'Association des communes neuchâteloises, la Région Neuchâtel littoral, l'Association Région Entre-deux-Lacs, dans le cadre du projet d'agglomération et avec le Réseau urbain neuchâtelois. Les Conseillers communaux de Saint-Blaise sont très actifs dans toutes ces instances.

Nous nous sommes aussi adressés à Patrimoine Suisse, à Cité de l'Énergie et à Espace Suisse, pour avoir des retours d'expérience et des données sur les bonnes pratiques possibles déjà existantes.

Nous sommes également en train de mandater un bureau pour nous appuyer dans cette recherche, qui nous donnera les bases pour notre réflexion. Bref, nous ne sommes pas inactifs et le sujet nous tient à cœur.

Finalement, en résumé, voici les éléments principaux de la réflexion et des décisions du Conseil communal :

- est soucieux de préserver le patrimoine bâti, inscrit comme site ISOS au degré le plus élevé*
- il est également soucieux de promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie*
- il souhaite prendre le temps nécessaire pour établir les bases permettant une vraie pesée des intérêts entre patrimoine et énergie*
- il souhaite prendre le temps nécessaire pour rédiger une réglementation de qualité qui puisse être intégrée sans retouche dans la révision du PAL*

En conséquence, le Conseil communal :

- continuera à geler l'octroi des permis de construire des panneaux solaires en ZAL*
- il constituera une Commission ad'hoc pour l'élaboration du règlement, dans laquelle il y aura des représentants de la Commission d'urbanisme*
- il s'efforcera de présenter à fin 2022 une version la plus élaborée possible de ce règlement.*

Un point important encore :

dans ces questions, l'intérêt général doit primer sur les intérêts de particuliers ; le Conseil communal entrera en discussion avec d'éventuels requérants, s'ils en acceptent le principe, pour présenter et défendre les enjeux de l'intérêt général et examiner les conséquences réciproques de la situation et de ses développements potentiels.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je demande une pause pour se concerter.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Les interpellateurs se qualifient d'insatisfait de la réponse.

M. Ludovic Kuntzer (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Révision du PAL - Sortir du brouillard

Je souhaite faire part de mon inquiétude quant à l'avancée de la révision du plan d'aménagement local de Saint-Blaise et de l'absence de toute communication sur ce sujet. Vu l'importance primordiale que ladite révision a pour l'avenir de notre village, vu les nombreuses études requises et devant être analysées, vu les coûts conséquents que ladite révision engendre, il m'apparaît légitime que le Conseil général et la population puissent avoir un suivi régulier et sérieux de l'évolution de ce projet, afin d'éviter toute décision à la hâte et en l'absence de toute réflexion utile.

Depuis la présentation du Conseil communal au Conseil général du 22 avril 2021, rien de nouveau sous le soleil et je m'inquiète donc de l'arrêt, temporaire je l'espère, de toute activité dans le projet de révision du PAL. Je me permets donc d'interpeller le Conseil communal afin de savoir :

- Si les appels d'offres ont reçu des réponses,
- Si l'information à la population a été planifiée et, le cas échéant, dans quel délai et sous quelle forme,
- Si le délai imparti à la commune pour finaliser la révision du PAL est respecté et à défaut, ce que prévoit le Conseil communal si Saint-Blaise venait à ne pas pouvoir le respecter.
- Si une approche a été envisagée ou même été faite envers les communes voisines afin, pourquoi pas, d'optimiser les coûts.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il se passe beaucoup de choses sur le front de la révision du PAL. La commune est active dans plusieurs instances régionales. On peut citer principalement les événements suivants :

Le 3 septembre 2020 :

1^{er} grand rendez-vous entre les mandataires PAL des Communes, avec la participation de l'État et des conseillers communaux. À cette occasion, deux thèmes ont été abordés :

1. Le thème économie, et
2. Le thème nature, paysage & biodiversité.

Ces deux thèmes ont fait l'objet d'un mandat de la Région à deux entreprises spécialisées.

Le 21 septembre 2021 :

2^{ème} grand rendez-vous entre les mandataires PAL des Communes, toujours avec la participation de l'État et des conseillers communaux

À cette occasion, les résultats intermédiaires des études ci-dessus ont été présentés et discutés. Les résultats finaux seront disponibles en novembre de cette année. Ils seront intégrés dans la révision des PAL de chaque commune.

Un 3ème et dernier grand rendez-vous aura lieu l'année prochaine

Il aura pour thème le Règlement d'aménagement

Le 29 octobre 2021 :

Un atelier relatif aux « Plans communaux des énergies » a eu lieu, toujours dans le cadre de la Région Neuchâtel Littoral ; cette étude, également confiée par la Région à un mandataire spécialisé, permettra aux communes d'intégrer dans leurs PAL les actions que les territoires vont mener afin d'atteindre les objectifs fixés dans le premier volet opérationnel.

Enfin, on peut citer :

Les séances de la Conférence des directeurs communaux de l'Aménagement du territoire, qui se réunit à peu près chaque mois et qui réunit toutes les communes du Littoral.

La révision des PAL y est régulièrement discutée et il y a un planning commun qui montre l'avancement dans chacune des communes. Je peux vous dire que Saint-Blaise est dans le peloton de tête.

Pour rappel, c'est en février 2024 que les communes devront mettre le plan révisé à disposition de leurs législatifs. Des discussions ont eu lieu avec le Conseil d'État, pour savoir s'il y avait lieu de repousser ce délai, qui est une exigence fédérale. Le Conseil d'État n'entre pas en matière : il tient à respecter ce délai, et il le sera.

Au niveau communal

Nous avons adjugé les études sectorielles au bureau Van de Wetering, comme nous l'avions annoncé. Une première réunion exploratoire a eu lieu entre ce bureau et la commune, pour fixer les axes de ces études. Le travail effectif commencera dans les prochaines semaines.

Comme vous le voyez, le Conseil communal et le Service de l'urbanisme ne sont de loin pas inactifs sur ce dossier.

Par ailleurs, le programme d'action déjà annoncé plusieurs fois reste le même, c'est-à-dire :

- l'appel d'offres pour la phase projet ; cet appel est en cours et a pris un certain retard
- la demande de crédit pour la phase de réalisation : elle sera faite après la rentrée des offres, pour avoir un montant le plus précis possible
- les deux actions convenues de communication avec la population : elles seront calées sur la date de demande de crédit, de manière à ce que la suite de l'étude puisse être annoncée et décrite par la même occasion.
-

La CRPAL sera convoquée, vraisemblablement dans le premier trimestre de 2022, dès que les offres auront été dépouillées et que l'adjudication aura été faite, ce qui permettra de montrer et de finaliser la planification de détail pour 2022 et 2023.

Les questions au Conseil communal sont à présents possibles.

M. Vincent Pickert (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai lu aujourd'hui dans le Bulcom qu'à La Tène, il y a un problème car il y a des dealers de drogue qui se retrouvent dans la cours de récréation. Autant je suis pour la liberté d'entreprendre mais il y a quand même des limites. J'aimerais savoir s'il y a aussi ce problème à Saint-Blaise ?

M. Marc Renaud (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques jours, nous avons eu une rencontre avec le responsable de la Police du littoral Est, la Police de proximité, il y a un nouveau responsable qui s'appelle M. Walther, avec qui nous avons eu une discussion sur la situation dans les communes.

Nous parlons également des faits marquants qui ont eu lieu ces dernières semaines puisque l'on se voit à un rythme d'environ toutes les 6 semaines. Nous parlons également des problèmes de La Tène dans la cours de récréation. Ce sont des problèmes complexes sur lesquels la Police de proximité cantonale et des agents de sécurité public rattachés à La Tène, travaillent ensemble.

Ce sont des problèmes qui ne sont pas présents à Saint-Blaise. J'ai encore posé la question pour savoir si c'était le cas. Il n'y a aucun signe observé d'un trafic quelconque qui se fait dans notre commune.

Nous avons des statistiques, que je n'ai pas sous les yeux, qui nous informent des différents délits et des différentes interpellations que la Police fait sur notre territoire.

L'observation est toujours présente, notre agent de sécurité public tourne régulièrement, il fait le relais avec la Police cantonale et, pour l'instant, il n'y a aucun signe qu'il y ait un changement en cours.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je profite du point en question pour demander quelques éclaircissements à la réponse sur l'interpellation. Je comprends que nous envisageons de faire l'adjudication du contrat de la prochaine étude avant de consulter la CRPAL. Ai-je bien compris ? Cela me paraît complètement illogique.

Non seulement la CRPAL mais la fameuse étape d'information et consultation à la population serait réalisée en même temps que la formulation de l'étude supplémentaire et non pas, préalablement. Je me permets quand même d'informer le Conseil général et tous les présents que ceci serait à l'encontre de ce qui avait été, pendant longtemps, à l'encontre des promesses et du plan qui avait été entendu entre la CRPAL et le Conseil communal. Je trouve cela relativement inquiétant et peu précis.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'Exécutif a encore certaines prérogatives. Ces prérogatives, c'est d'organiser, en fonction des capacités et de l'organisation communale et d'autres éléments que les commissions connaissent en partie ou ne connaissent pas, le déroulement des affaires. Je m'arrêterai là dans ma réponse ! Je demanderais à M. Zago de la formuler et je pourrai m'y préparer correctement et y répondrai la prochaine fois.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il y a 2 mois, j'avais fait une interpellation concernant en particulier l'entretien des fameuses boutisses.

J'avais pris bonne note de la réponse du Conseil communal qui assurait vouloir prendre des mesures adéquates. Force est de constater qu'il me semble que rien de très visible se soit passé entre-temps. Heureusement qu'il n'y a pas eu de grosses pluies depuis deux mois, mais je crains que cela ne doive durer.

Je reviens donc ici en particulier à une des questions que j'avais posées :

- La commune a-t-elle fixé des protocoles de nettoyage et entretien particulier pour les surfaces en boutisse ? Ou alors entend-elle le faire un jour ?
- Pouvez-vous nous parler du concept de rentabilité du parking de Vigner, et quelle est la situation aujourd'hui ?

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Concernant les boutisses, il y a bien un protocole de nettoyage pour un employé de la voirie qui, logiquement passe 1x par semaine sur place pour nettoyer. Nous espérons aussi que les restaurateurs qui ont des terrasses les nettoient et enlèvent les mégots.

J'ai rencontré, aujourd'hui, l'entreprise Facchinetti pour le nettoyage de certaines boutisses qui ont été tachées, notamment vers le RedPepper.

Le Conseil communal tient à conserver une propreté sur cette zone et fera son possible pour que cela fonctionne.

En ce qui concerne le parking de Vigner, une partie des places sont louées au home. Nous sommes en train de finaliser les locations avec les enseignants de l'école pour leur louer une partie de ces locaux et le système de paiement sera mis en fonction soit début décembre voire début janvier au plus tard.

Mme Andrea Sunier (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Suite à une séance extraordinaire du 16 novembre dernier dans ce même bâtiment, au moment de sortir par le parking sous-terrain vers 22h00, nous nous sommes retrouvés avec quelques jeunes adultes ainsi qu'un bébé, qui débarquaient avec des voitures pas très silencieuses et discrètes, et qui squattaient l'endroit pour manger, boire, échanger et écouter de la musique.

Voici mes questions :

- Avez-vous déjà reçu des remarques de citoyens habitant à proximité ?*
- Le service de conciergerie doit-il nettoyer et ramasser régulièrement des déchets laissés sympathiquement au départ de certains ?*
- Ces activités se produisant en semaine, a-t-il été envisagé de faire de temps à autre, une petite tournée au bord de ces bâtiments*

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Merci pour cette question.

Depuis le printemps, une compagnie de sécurité privée est mandatée pour réaliser des rondes sur le site du chantier de Vigner et dans le parking souterrain au rythme de 2x par week-end, durant la nuit, une patrouille passe dans le parking.

Chaque lundi le Conseil communal reçoit un rapport de cette compagnie détaillant les faits observés.

Jusqu'à aujourd'hui, nous avons relevé parfois la présence de petits groupes de personnes. Ils sont invités à quitter les lieux et à prendre d'éventuels déchets avec eux, aucune déprédation n'a été signalée. La situation est jugée calme.

Le Conseil communal reste attentif en sachant bien que les nuits fraîches pourraient encourager des groupes à prendre abri dans un lieu tel que ce parking.

Notre agent de sécurité publique passe également de temps à autre sur place. De plus, nous gardons un œil attentif sur ce qui se passe dans les communes voisines via la police cantonale de proximité. Nous les rencontrons régulièrement et discutons avec eux s'il y a des points particuliers sur notre commune à surveiller. J'espère vous avoir rassurés sur ce point.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons parlé de la surveillance par la caméra vidéo, nous n'en avons pas dans le village de Saint-Blaise mais sachez que pour la zone du parking, tout est préparé pour en avoir.

